



Conseil fédéral de la CSN

Mandat 2008–2011

Procès-verbal de la 5^e réunion

tenue à Québec les 11, 12 et 13 mars 2009

Table des matières

1.	Mot de la présidente	244
2.	Accréditation des délégué-es.....	244
3.	Adoption de l'ordre du jour	244
4.	Adoption du procès-verbal	244
	• Réunion des 10, 11 et 12 décembre 2008	244
5.	Mise en œuvre des propositions du 62 ^e Congrès.....	245
	• Responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques...245	
	➤ Politique d'approvisionnement responsable.....	245
	➤ Gouvernance	245
	➤ Conciliation famille-travail	246
6.	Crise économique	246
7.	35 ^e Anniversaire du comité national de condition féminine de la CSN	247
8.	Services aux personnes âgées : Plateforme pour une vision sociale et positive du vieillissement.....	247
9.	Élections.....	248
	• Comité des relations interculturelles.....	248
10.	Questions de privilège et conflits en cours	248
	• Questions de privilège	248
	➤ Appui à la participation civile à la conférence internationale sur l'éducation des adultes.....	248
	➤ Contamination de l'eau potable sur la base militaire de Valcartier et de la municipalité de Shannon.....	249
	• Conflits en cours.....	250
	➤ Syndicat des centres d'hébergement privés Domaine Fleurimont.....	250
	➤ STT Holiday Inn Longueuil	250
	➤ STT au Coq rôti	250
	➤ STT du Four Points Sheraton Centre-Ville.....	250
	➤ SEE de la Société des Casinos du Québec – agents de sécurité	250
	➤ ST de l'Information du Journal de Montréal	251
11.	Formation politique	251
12.	Leucan	251
13.	Formation continue : Bourses Fernand Jolicoeur	251
14.	Kyoto plus	251

15. Sylviculture	252
16. Finances publiques	252
17. Forum social mondial	252
18. 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail.....	252
19. CSN-Construction.....	253
20. Caisse de dépôt et placement du Québec.....	253

La réunion débute à 10 h 10.

Liste des présences en Annexe A (page 255).

1. Mot de la présidente (Annexe B, page 263)

La présidente, Claudette Carbonneau, s'adresse aux délégué-es du conseil fédéral.

2. Accréditation des délégué-es

Marc Corriveau propose, appuyé par Fernande Lévesque d'accréditer les personnes suivantes : Carmen Charrette (Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec), Nelson Isabel (Bas St-Laurent), François Marceau, Manon Verreault (Côte-Nord), Denis Beaudin, Édith Hamel (Estrie), Jacqueline Duguay (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Patrice Benoit, Lyne Lapointe, Yves Leclerc, Caroline Tremblay (Montréal métropolitain), Vincent Grenier (Québec-Chaudière-Appalaches), Léo-Noël Fortin, Laval Perron (Saguenay-Lac-St-Jean), Gabriel H. Bourbonnais, René Ouellet, Jacques Robert, Guylaine Tessier (Commerce), Odette Lefrançois, Claire Tremblay (Enseignantes et enseignants), François Enault (Métallurgie), Mélissa Gaouette, Sonia Latreille, Bruno Leblanc, Marie-France Ross (Santé et services sociaux). ADOPTÉ

3. Adoption de l'ordre du jour (Annexe C, page 275)

Louise Jetté propose, appuyée par Daniel Tessier, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal

- ***Réunion des 10, 11 et 12 décembre 2008***

Véronique Lapierre propose, appuyée par Laurier Goulet d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil fédéral des 10, 11 et 12 décembre 2008. ADOPTÉ

5. Mise en œuvre des propositions du 62^e Congrès

- **Responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques (Annexe D, page 277)**

- *Politique d'approvisionnement responsable*

Pierre Patry, trésorier, et Nathalie Guay, conseillère syndicale au module recherche du Service des relations du travail, présentent le document *Politique d'approvisionnement responsable (PAR) de la CSN*.

Jean Lacharité propose, appuyé par Jacques Forgues de recevoir la partie 1 (Présentation de la politique d'approvisionnement responsable de la CSN) du document et d'adopter les parties 2 (Politique d'approvisionnement responsable de la CSN) et 3 (Stratégie pour la mise en place de la PAR) du document.
ADOPTÉ

- *Gouvernance*

Pierre Patry, trésorier, et Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif, présentent aux délégué-es le document *Politique syndicale relative à la gouvernance des entreprises et des institutions publiques*.

Robin Côté propose, appuyé par Marie Blais de recevoir le document et d'adopter a proposition suivante voulant que la CSN :

- Soutienne les orientations défendues par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) voulant que l'exercice du droit de vote lié à une action soit conditionné à une période de détention minimale ; que les dividendes soient plus élevés pour les actions détenues depuis une longue période de temps ; que les assemblées d'actionnaires puissent tenir un vote consultatif sur la politique de rémunération des dirigeantes et des dirigeants et, enfin, qu'un administrateur n'occupe qu'un nombre limité de postes dans de grandes sociétés.
- Réclame des modifications aux lois du travail pour que les entreprises et les institutions mettent en place des mécanismes statutaires d'information et de consultation sur la performance, la situation financière et les stratégies de l'organisation.
- Revendique le droit des parties prenantes, y compris des salarié-es, de pouvoir faire valoir leurs inquiétudes relatives à d'éventuelles pratiques illicites ou contraires à l'éthique tout en voyant leurs droits protégés.
- Propose l'adoption par toutes les organisations de mécanismes pour s'assurer du respect, dans leur activité propre comme dans celle de leur chaîne d'approvisionnement, des droits humains, des droits

fondamentaux au travail et l'adoption de mesures pour réduire leur empreinte écologique.

- Affirme que les salarié-es d'une entreprise ou d'une institution doivent être considérés comme des administrateurs indépendants et que des mécanismes de gestion des conflits d'intérêts doivent être mis en place.
- Affirme que les administrateurs externes dans les institutions doivent, non seulement, posséder des compétences et des expériences diverses, mais aussi refléter la diversité sociale, une diversité d'intérêts en ce qui regarde les enjeux sociaux, culturels et économiques.

ADOPTÉ

➤ *Conciliation famille-travail*

Lise Poulin, secrétaire générale, et Marie-France Benoît, conseillère syndicale à la condition féminine au Service des relations du travail, présentent le texte du guide syndical sur la conciliation famille-travail, et ce, dans la foulée de la proposition adoptée par le 62^e Congrès.

Fernande Lévesque propose, appuyée par Édith Hamel, d'adopter la présentation du guide syndical sur la conciliation famille-travail. ADOPTÉ

* * * * *

Accréditation des délégués

Marie Blais propose, appuyée par Marjolaine Côté, d'accréditer : Johnny Lagacé (Commerce), Daniel Leduc (Professionnelles), Ginette Pelletier (Bas St-Laurent). ADOPTÉ

* * * * *

6. Crise économique (Annexe E, page 317)

Pierre Patry, trésorier, et Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif, présentent le document *Pour sortir de la crise, plus solidaires !*

Sylvie Théorêt propose, appuyée par Jean Lortie, de recevoir le document *Pour sortir de la crise, plus solidaires !* et d'adopter les propositions. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

Francine Lévesque propose, appuyée par Paul Thomas, à la page 13, dernier alinéa (●) d'ajouter à la fin de la phrase : *et notamment de renoncer au PPP comme mode de financement et de développement des infrastructures publiques.* ADOPTÉ

Amendement 2

Marc Corriveau propose, appuyé par Daniel Tessier, à la page 13 au deuxième alinéa (●) d'ajouter à la fin de la phrase *et ainsi éviter d'autres pertes d'emploi*. ADOPTÉ

Amendement 3

Dominique Daigneault propose, appuyée par Manon Perron, à la page 13 à la fin du troisième alinéa (●) d'ajouter : *Il faut réaffirmer la nécessité de maintenir des mécanismes de contrôle des prix des loyers par la Régie du logement et des mesures de régulation de l'endettement concernant la SCHL*. ADOPTÉ

Amendement 4

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Véronique De Sève, à la page 14 d'ajouter un nouvel alinéa (●) après le 3^e alinéa (●) : *Revendique des modifications au Code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation*. ADOPTÉ

Amendement 5

Jean Trudelle propose, appuyé par Pierre Bibeau à la page 17, à la section *Agir maintenant pour un développement soutenable*, d'ajouter au deuxième alinéa (●) un nouveau paragraphe : *Dans le but, entre autres, de concevoir une réponse cohérente et ciblée à la crise basée sur des changements durables et structurants, convie des partenaires syndicaux et des organisations de la société civile à partager ses travaux sur les chantiers de réflexion*. ADOPTÉ

Amendement 6

Marc Corriveau propose, appuyé par Daniel Tessier, à la page 17, à la fin du deuxième alinéa – puce blanche (○) : *une plus grande indépendance à l'égard du pétrole*. ADOPTÉ

7. 35^e Anniversaire du comité national de condition féminine de la CSN

La présidente, Claudette Carbonneau, dit quelques mots sur le 35^e Anniversaire du comité national de condition féminine et invite Louise Harel à s'adresser aux membres du conseil confédéral.

8. Services aux personnes âgées : Plateforme pour une vision sociale et positive du vieillissement (Annexe F, page 335)

Denise Boucher, vice-présidente, et Andrée Lapierre, conseillère à la recherche au Service des relations du travail, présentent la plateforme pour une vision sociale et positive du vieillissement.

Ginette Langlois propose, appuyée par Ysabelle Dufresne, d'adopter la plateforme pour une vision sociale et positive du vieillissement. ADOPTÉ TEL QU'AMENDÉ

Amendement 1

- Francine Lévesque propose, appuyée par Jean-Philippe Grad, aux pages 9 et 10 de fusionner les alinéas (●) 6 et 7 et de modifier la dernière phrase afin que le texte se lise comme suit : *Soutenir la concertation et la coordination des partenaires : entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), CSSS et CHSLD. Cependant, les EÉSAD ne doivent pas se substituer aux services et emplois du secteur public. Leurs services doivent être complémentaires et non concurrentiels à l'offre publique. En ce sens, des mesures concrètes et cohérentes à l'égard des entreprises d'économie sociale en aide-domestique favorisant leur consolidation et leur développement doivent être adoptées, notamment sur le plan des conditions de travail.*
ADOPTÉ

Amendement 2

Francise Lagacé propose, appuyé par Donald Picotte, à la page 12, au point 5), 3^e alinéa (●) d'ajouter après ... la parole citoyenne : *et la diversité* puis après ... le suicide : *l'homophobie*. ADOPTÉ

Amendement 3

Claude Audy propose, appuyé par Paul Lavergne, à la page 11, au point 3) au premier alinéa (●) d'ajouter à la fin : *et demander que les CHSLD conservent leur mission primaire*. REJETÉ

9. Élections

- ***Comité des relations interculturelles***

Claudette Carbonneau, présidente, et Lise Poulin, secrétaire générale, agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'élections.

Ginette Langlois propose Jamal Amellouk, qui accepte par procuration.

Jamal Amellouk est élu par acclamation.

10. Questions de privilège et conflits en cours

- ***Questions de privilège***
 - *Appui à la participation civile à la conférence internationale sur l'éducation des adultes*

Daniel Baril de l'Institut canadien d'éducation aux adultes présente la question de privilège.

Attendu que la 6^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (Confintéa VI) qui se tiendra à Bélem en mai prochain est fort importante pour tous les adultes qui doivent s'inscrire dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie ;

Attendu le fait qu'au Canada, seul l'ICEA a organisé un grand rassemblement au cours duquel des constats et des priorités, sur divers volets de l'éducation des adultes, ont été dégagés et que ces derniers ont été repris par le Canada lors de la Conférence préparatoire de la région Europe-Amérique-du-Nord;

Attendu le fait que cette conférence aura des impacts sur le terrain et qu'elle viendra influencer les politiques publiques en cette matière;

Attendu le fait que la société civile ait été associée aux conférences précédentes et que ses représentantes et ses représentants ont pu faire part de leur vision de l'éducation des adultes et de l'incidence de cette dernière pour l'avenir des adultes;

Attendu que la société civile n'a pas été invitée à participer activement à cette 6^e conférence ;

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Francis Lagacé, que la CSN appuie la campagne menée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) pour la participation de représentantes et de représentants de la société civile à la 6^e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (Confintéa VI) qui se tiendra à Bélem en mai prochain. ADOPTÉ

➤ *Contamination de l'eau potable sur la base militaire de Valcartier et de la municipalité de Shannon*

Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches, présente la question de privilège sur la contamination de l'eau potable sur la base militaire de Valcartier et de la municipalité de Shannon.

Attendu que le gouvernement du Canada et une usine de munitions ont fait usage pendant plusieurs décennies, de solvants chlorés dont le Trichloroéthylène (TCE) et que ces produits dangereux pour la santé humaine se sont retrouvés dans l'environnement, contaminant la nappe phréatique d'où est tirée l'eau potable de plusieurs résidences, de logements familiaux et d'établissements sur la base militaire de Valcartier et ses environs proches;

Attendu que les gouvernements fédéral et provincial savaient depuis 1978 les risques de contamination de l'eau et qu'ils n'ont rien fait;

Attendu que cette contamination a eu des conséquences importantes sur la santé de plusieurs personnes;

Attendu que la CSN représentait les travailleuses et les travailleurs de l'usine de munitions Industries Valcartier (IVI) localisée sur la base militaire de Valcartier lorsqu'elle a fermé ses portes en 1991;

Attendu que les ex-travailleuses et ex-travailleurs de IVI utilisaient, respiraient ou manipulaient de nombreux produits nocifs dont le TCE dans leurs tâches quotidiennes et, de surcroît, s'abreuyaient avec l'eau contaminée par ces mêmes produits ;

Claude Allard propose, appuyé par Alain Lampron,

Que le conseil confédéral de la CSN donne son appui aux citoyennes et citoyens qui ont intenté un recours collectif contre le gouvernement du Canada et une entreprise privée;

Que la CSN et ses organisations affiliées fassent signer la pétition lancée par le Bloc Québécois s'adressant à la Chambre des communes demandant que le gouvernement du Canada reconnaisse sa responsabilité, indemnise les victimes, décontamine les sites touchés en plus de procéder à une identification de toutes les personnes ayant vécu ou travaillé sur la Base militaire et ses environs;

Que la CSN réclame au gouvernement du Québec une étude épidémiologique pour les ex-travailleuses et les ex-travailleurs afin de faire un lien entre leur état de santé et une possible pathologie.

ADOPTÉ

- **Conflits en cours**

- *Syndicat des centres d'hébergement privés – Domaine Fleurimont*

Sylvie Guillemette, présidente, présente le conflit du Syndicat des centres d'hébergement privés – Domaine Fleurimont.

- *STT Holiday Inn Longueuil*

Jacques Pitt, président, présente le conflit du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Holiday Inn Longueuil.

- *STT au Coq rôti*

Serge Lemay, président, présente le conflit du STT au Coq rôti.

- *STT du Four Points Sheraton Centre-Ville*

Johanne Robillard, trésorière, présente le conflit du Syndicat des travailleurs et travailleuses du Four Points Sheraton Centre-Ville.

- *SEE de la Société des Casinos du Québec – agents de sécurité*

Rick Scopeletti, président par intérim, présente le conflit du SEE de la Société des Casinos du Québec – agents de sécurité.

➤ *ST de l'Information du Journal de Montréal*

Raynald Leblanc, président, présente le conflit du ST de l'Information du Journal de Montréal.

Ginette Guérin propose, appuyée par Richard Gauvin, que le conseil confédéral donne un appui inconditionnel aux syndicats qui luttent pour le respect et l'obtention de conditions de travail décentes. ADOPTÉ

11. Formation politique

La présidente, Claudette Carbonneau, invite Guy Debailleul, professeur au département d'économie agroalimentaire et sciences de la consommation de l'Université Laval, et Éric Chaurette, d'Inter Pares, à s'adresser aux membres du conseil confédéral sur la crise alimentaire.

12. Leucan

Louis Roy, vice-président, informe les délégué-es du conseil confédéral sur le camp vol d'été Leucan/CSN 2009 et les campagnes de financement nécessaires pour le financement du camp.

Fernande Lévesque propose, appuyée par Véronique De Sève, de recevoir la présentation sur le lancement de la 13^e campagne pour le camp vol d'été Leucan/CSN. ADOPTÉ

13. Formation continue : Bourses Fernand Jolicoeur

Denise Boucher, vice-présidente, présente les lauréats des bourses Fernand Jolicoeur pour l'année 2009. Il s'agit du Syndicat des pêcheries Marinard et de Kathy Lafrenière du Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'Aluminium du Cap-de-la-Madeleine.

14. Kyoto plus

Isabelle Ménard, conseillère syndicale au Service des relations du travail, présente aux membres du conseil confédéral la demande d'appui à Kyoto plus afin que le gouvernement du Canada respecte ses engagements internationaux envers le Protocole de Kyoto.

François Marceau propose, appuyé par Denis Marcoux, que le conseil confédéral :

- appuie la campagne de Kyoto visant à interpeller le gouvernement du Canada afin qu'il respecte ses engagements internationaux envers le Protocole de Kyoto et l'invite à fixer une cible nationale de réduction des

gaz à effet de serre d'au moins 25 % en deçà des niveaux de 1990. Cette cible doit être atteinte d'ici 2020.

- et qu'il incite les organisations affiliées à signer la pétition et à la faire circuler.

ADOPTÉ

15. Sylviculture

Sylvain Parent, président de la FTPF, et Bernard Forest, président du syndicat des sylviculteurs, présentent les « Oubliés de la forêt ».

Vincent Couture propose, appuyé par Engelbert Cottenoir, de recevoir la présentation du Syndicat de la sylviculture sur le documentaire les « Oubliés de la forêt ». ADOPTÉ

16. Finances publiques

Pierre Patry, trésorier, et François Bélanger, économiste au Service des relations du travail, présentent les commentaires de la CSN remis lors des consultations sur le projet de loi C-10, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre des mesures fiscales connexes ainsi que le document déposé à la ministre des Finances du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2009.

Alain Lampron propose, appuyé par Stéphane Pimparé, de recevoir la présentation sur les finances publiques. ADOPTÉ

17. Forum social mondial

Les vice-présidents, Louis Roy et Denise Boucher, informent les délégué-es sur le forum social mondial qui a eu lieu à Belem en janvier dernier.

Gaétan Châteauneuf propose, appuyé par Daniel Tessier, de recevoir la présentation sur forum social mondial de janvier 2009 qui s'est tenu à Bélem. ADOPTÉ

18. 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail

Michel Fortin, vice-président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt, informe les membres du conseil confédéral sur la journée du 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail.

Marc Corriveau propose, appuyé par Denis Marcoux de recevoir la présentation sur le 28 avril, *Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail*. ADOPTÉ

19. CSN-Construction

Alain Mailhot, président, et Éric Morin, coordonnateur, de la CSN-Construction informent les membres du conseil confédéral sur les enjeux de la prochaine campagne d'allégeance.

Alain Lampron propose, appuyé par Caroline Senneville, de recevoir le rapport verbal sur les enjeux de la prochaine campagne d'allégeance dans la construction. ADOPTÉ

20. Caisse de dépôt et placement du Québec

La présidente, Claudette Carbonneau, fait le point avec les membres du conseil confédéral sur les derniers événements concernant la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Michel Angers propose, appuyé par Normand Boivin, de recevoir le rapport verbal sur la Caisse de dépôt et placement du Québec. ADOPTÉ

Ajournement à 13 heures.



Claudette Carbonneau,
Présidente



Lise Poulin,
Secrétaire générale





Conseil confédéral Présence des délégué-es aux séances

Séances

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

	1	2	3	4	5
Boucher Denise	✓	✓	✓	✓	✓
Carbonneau Claudette	✓	✓	✓	✓	✓
Patry Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Poulin Lise	✓	✓	✓	✓	✓
Roy Louis	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL CÔTE-NORD - CSN

	1	2	3	4	5
Marceau François	✓	✓	✓	✓	✓
Verreault Manon	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE LA GASPESIE ET DES ILES DE LA MADELEINE

	1	2	3	4	5
Chiasson Anatole	<input type="checkbox"/>	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓
Duguay Jacqueline	✓	✓	✓	✓	✓
Nicolas Marylène	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

	1	2	3	4	5
Baril Daniel	✓	✓	✓	✓	✓
Ferland Sylvie	✓	✓	✓	✓	✓
Quijada Michel	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE LANAUDIÈRE

	1	2	3	4	5
Chaussé Céline	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Corriveau Marc	✓	✓	✓	✓	✓
Longpré Alain	✓	✓	✓	✓	✓
Mireault Marise	✓	✓	✓	✓	✓
Tessier Daniel	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

	1	2	3	4	5
Bastien Sylvain	✓	✓	✓	✓	✓
Céré Éric	✓	✓	✓	✓	✓
Chartrand Johanne	✓	✓	✓	✓	✓
Jetté Louise	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Paquette Marc	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU MONTREAL METROPOLITAIN

	1	2	3	4	5
Achard Flavie	✓	✓	☐	☐	☐
Auclair Nathalie	✓	✓	✓	✓	✓
Benoit Patrice	✓	✓	✓	✓	✓
Bibeau Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Cantave Louis Carlo	✓	✓	✓	✓	✓
Châteauneuf Gaétan	✓	✓	✓	✓	✓
Courtemanche Lisa	✓	✓	✓	✓	✓
Daigneault Dominique	✓	☐	✓	☐	☐
De Sève Véronique	✓	✓	✓	✓	✓
Dion Jean-Marie	✓	✓	✓	✓	✓
Edma Mona	✓	✓	✓	✓	✓
Ferland Madeleine	✓	✓	☐	☐	✓
Lagacé Francis	☐	☐	✓	✓	✓
Lapanne Chantal	✓	✓	✓	✓	✓
Lapointe Lyne	✓	✓	✓	✓	✓
Leclerc Yves	✓	✓	✓	✓	✓
Ledoux Richard	✓	✓	✓	✓	✓
Lefebvre-Sauvé Audrey	✓	✓	✓	✓	☐
Ouimet Alain	✓	✓	✓	✓	✓
Picotte Donald	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Pierre Youan	✓	✓	✓	✓	✓
Santos David	✓	✓	✓	✓	✓
Thomas Paul	✓	✓	✓	✓	✓
Tremblay Caroline	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC

	1	2	3	4	5
Charrette Carmen	✓	✓	✓	☐	☐
Rheault Donald	✓	✓	✓	☐	☐

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4	5
Allard Claude	✓	✓	✓	✓	✓
Bellemare Luc	✓	✓	✓	✓	☐
Boucher Jean-Claude	✓	✓	✓	✓	✓
Castro Émilie	✓	✓	☐	☐	✓
Clavet Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Fortin Yves	✓	✓	✓	☐	✓
Gauvin Richard	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL QUEBEC CHAUDIERE-APPALACHES

	1	2	3	4	5
Gingras Ann	✓	✓	✓		
Grenier Vincent	✓	✓	✓	✓	✓
Morin Lise-Andrée			✓		
Quirion Louise	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU BAS ST-LAURENT

	1	2	3	4	5
Couture Vincent	✓	✓	✓	✓	✓
Fillion Daniel	✓	✓	✓		✓
Isabel Nelson	✓	✓	✓	✓	✓
Pelletier Ginette		✓	✓		✓

CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY LAC SAINT-JEAN

	1	2	3	4	5
Blackburn Sylvie	✓	✓	✓	✓	✓
Cottenoir Engelbert	✓	✓	✓	✓	✓
Fortin Léo-Noël	✓	✓	✓	✓	✓
Gingras Guy	✓	✓	✓	✓	✓
Morel Pierre	✓	✓	✓	✓	
Perron Laval	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE L'ESTRIE

	1	2	3	4	5
Beaudin Denis	✓	✓	✓		✓
Hamel Edith	✓	✓	✓	✓	✓
Lacharité Jean	✓	✓	✓	✓	✓
Tétreault Michel	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DE LA MONTEREGIE

	1	2	3	4	5
Desforges Claudine	✓	✓	✓	✓	✓
Dufresne Philippe	✓	✓	✓	✓	✓
Herbeuval Annette	✓	✓	✓		✓
Inkel Carole	✓	✓	✓	✓	✓
Lévesque Fernande	✓	✓	✓	✓	✓
Malette Richard	✓	✓	✓	✓	✓
Morand Robert	✓	✓	✓	✓	✓
Poirier Pierrette	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Angers Michel	✓		✓		✓
Christofferson-Dugré Linda	✓	✓	✓	✓	✓

CONSEIL CENTRAL DU COEUR DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Lavergne Paul	✓	✓	✓	✓	✓
Levasseur Renée	✓	✓	✓	✓	✓
Paquin Doris	✓	✓	✓	✓	✓

FEDERATION DE LA CSN-CONSTRUCTION

	1	2	3	4	5
Brassard Pierre	✓	✓	✓	✓	✓
Langlois Serge	✓	✓	✓	✓	✓
Mailhot Alain	✓	✓	✓	✓	✓
Myre Jean	✓	✓	✓	✓	✓

FEDERATION DU COMMERCE

	1	2	3	4	5
Bergeron-Cyr David	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bourbonnais Gabriel H.	✓	✓	✓	✓	✓
David Diane	✓	✓	✓	✓	✓
Gagnon Christine	✓	✓	✓	✓	✓
Lagacé Johnny	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓	✓
Lortie Jean	✓	✓	✓	✓	✓
Ouellet René	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓
Paré Michel	✓	✓	✓	✓	✓
Parent Stéphane	✓	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>
Renaud Jean-François	✓	✓	✓	✓	✓
Robert Jacques	✓	✓	✓	✓	✓
Tessier Guylaine	✓	✓	✓	✓	✓

FEDERATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUEBEC

	1	2	3	4	5
Blais Marie	✓	✓	✓	✓	✓
Cameron Ronald	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lefrançois Odette	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senneville Caroline	✓	✓	✓	✓	✓
Tremblay Claire	✓	✓	✓	✓	✓
Trudelle Jean	✓	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓

FEDERATION DES PROFESSIONNELLES

	1	2	3	4	5
Duceppe Yvan	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	✓	✓
Dufour Lucie	✓	✓	✓	✓	✓
Langlois Ginette	✓	✓	<input type="checkbox"/>	✓	✓
Leduc Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	✓	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA METALLURGIE

	1	2	3	4	5
Cournoyer Mario	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Enault François	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lampron Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Rémy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poirier André	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tremblay Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DU PAPIER ET DE LA FORET

	1	2	3	4	5
Fortin Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parent Sylvain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pimparé Stéphane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DE LA SANTE ET DES SERVICES SOCIAUX

	1	2	3	4	5
Audy Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bastien Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaudoin Lise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Begley Jeff	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bourdages Paulette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Charette Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Côté Robin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desmarais Reine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Goulet Laurier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Grad Jean-Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Guignard Elina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lacasse Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lapierre Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Latreille Sonia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Laurion Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavoie Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Leblanc Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Francine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lévesque Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marcotte Josée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
O'Dwyer Phyllis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Paradis Denyse	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pearson Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ranger Francine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ross Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Théorêt Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Thibeault Louise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION DES EMPLOYEES ET EMPLOYES DE SERVICES PUBLICS

	1	2	3	4	5
Arguin Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Beaulieu Danielle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Boudreau Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Côté Marjolaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dufresne Ysabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Forgues Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Godin Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Goyette Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Guérin Ginette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Guilbault Lissette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Lajoie André	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Marcoux Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rae Marlène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
St-Georges Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNICATIONS

	1	2	3	4	5
Boivin Normand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Duguay Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Larouche Chantale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Roger Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de délégués

Hommes	56.29%	94
Femmes	43.71%	73
Total		167

Salariés-es et visiteuses et visiteurs

Archambault Alain, Beauchamp Sonia, Bégin Claude, Bélanger François, Béliveau Carole, Bellemare Luc, Belzile Gilles, Bénard Mireille, Benoit Marie-France, Bérubé Louise, Bibaud Louis, Bilodeau Guy, Bilodeau Pierre-Luc, Binette Catherine, Bisson Mélanie, Blais Lyne, Boileau Hélène, Boivin Jacques, Bouchard Andrée, Boucher Micheline, Boudrias Ginette, Bourgeois Martin, Bourque Gilles, Bradley Réjean, Brassard Lise, Bujold Ivan, Bureau Nicolas, Carbonneau Joan, Caron Jos, Carroll Judith, Chamberland Lynn, Charbonneau Céline, Charron Mario, Chouinard Marie-Claire, Cléroux Alain, Cloutier André, Courcy Peggy, Courtemanche Jean-Marc, Cousineau Nicole, Dagenais Lucie, Dalcé Jean, Dallaire Claude, De Blois Daniel, De Garie Louis, Del Vecchio Hélène, Demers Daniel, Désaulniers France, Deschambault Robert, Desrosiers Josée, Douville Christian, Doyon Johanne, Duchesne Alain, Falardeau Denis, Filteau Michelle, Flibotte Liane, Forest Bernard, Forget Érick, Forget Michel, Fortin Réjean, Gagnon François, Gagnon Sophie, Gaumont Gaétane, Gauthier Françoise, Gauthier Pierre, Gauthier-Fernald Geneviève, Genest Brigitte, Gilbert Anne, Girard Hélène, Girard Jean-Yves, Guay Nathalie, Guertin Mario, Hachey Marie-Claude, Harpin Marlyne, Hébert Danielle, Héroux Bruno, Houle Louis-Sergre, Jodoin Marc, Joly Caroline, Joncas Nathalie, Joyal Yannick, L'Écuyer François, Laberge Benoît, Labrie Michael, Lachance Pierre R., Lacoursière Fernand, Lalande Céline, Lallemand Danielle, Lamontagne Céline, Lamoureux François, Lapierre Andrée, Lapierre Gilles, Laramée Marie-lise, Larche Jean-Pierre, Leblanc Anne, Leblanc Jonathan, Leblond Lucie, Lefebvre Céline, Lefort Richard, Legendre Nancy, Lussier Marie-Claire, Lussier-C. Frédéric, Lymburner Guy, Marleau Patrick, Melançon Denise, Ménard Isabelle, Mercier Robert, Morabito Pierre, Morency Jacques, Morin Éric, Morin Geneviève, Nolet Sylvain, Olivier Serge, Ouellette Léonide, Papillon Patrice, Paul Pierre, Pepin Marcel, Pepin-Hallé Maude, Pomerleau Lise, Précourt Mario, Prévost Michel, Proulx Luc, Racine Katéri-Hélène, Renaud Guy, Rodrigue Jacqueline, Rozon Nadine, Savard Marie, Savignac-Dufour Patrice, Sylvestre Claude, Tapp Jo Anne, Théorêt Normand, Thériault Ginette, Tremblay Marie-Christine, Tricot Jacques, Vachon Chantal, Vachon Sylvie, Valois Jonathan, Venne Annie, Verville Luc, Villeneuve Luc, Villiard Linda, Watier Régent.



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Mot d'ouverture de
Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN**

Conseil confédéral
11, 12 et 13 mars 2009

Minute de silence

Je vous invite à vous lever et à garder une minute de silence à la mémoire des travailleuses et des travailleurs qui sont décédés et qui ont lutté pour la cause syndicale, et plus particulièrement Gilles Girard.

Mes camarades du comité exécutif,
Chers délégué-es,
Chers militants et militantes,
Chers salarié-es,

Crise économique

Depuis notre dernier conseil confédéral, la crise économique s'est aggravée. Les conséquences sont majeures. Les mises à pied annoncées quotidiennement commencent à se traduire dans les statistiques. Après avoir fait du surplace en octobre et en novembre 2008, le niveau d'emploi au Québec a reculé de 7 400 en décembre, puis de 25 800 en janvier. Le même mois, au Canada, on enregistrait une perte de 129 000 emplois, la correction mensuelle la plus importante depuis 1976. Le secteur de la fabrication est particulièrement touché, avec une perte de 100 900 emplois. Aux États-Unis, il s'en est perdu 598 000 en janvier et plus de 650 000 en février.

Tous les jours nous sommes sur la ligne de feu à l'égard de l'emploi. Je pense, entre autres, au dossier d'Abitibi-Consol qui cherche à refinancer une dette très importante. Ce dossier a mobilisé beaucoup d'énergie à la CSN et à la FTPF et pour cause, plus de 7 000 emplois directs, 8 900 retraités, 28 usines concentrées dans les régions du Québec sont en jeu. C'est majeur. Toute proportion gardée, c'est notre GM à nous ! La CSN et la FTPF appellent tous les paliers de gouvernement à faire leur part pour les travailleurs, pour l'emploi et pour les régions.

Les faillites étaient en forte progression partout au Canada. Au Québec, 28 317 personnes ont fait faillite en 2008, une augmentation de 12,9 % par rapport à 2007. Le nombre de faillites de consommateurs en décembre 2008 était de 46,1 % plus élevé qu'en 2007, ce qui traduit une détérioration de la situation financière des ménages. Plus bas niveau des indices boursiers, ventes au détail qui s'effondrent, tous les anciens records sont battus.

Crise financière, crise alimentaire, crise énergétique et environnementale : les enjeux préexistants à la crise économique demeurent. Nous ne pouvons attendre les bras croisés la fin du marasme pour reprendre le train-train quotidien lorsque la reprise se fera sentir. C'est 30 ans de politiques néolibérales, de tout-au-marché, de retrait de l'État, de déréglementation, de recul des protections sociales, d'accroissement des inégalités qui sont à revoir. Nous ferons un débat de fond, au cours de ce conseil, sur la meilleure feuille de route à mettre en œuvre, non seulement pour faire face à la crise et en sortir, mais aussi pour préparer l'après-crise. Il importe de réfléchir pour éviter que les mêmes politiques produisent les mêmes effets, pour empêcher les

dirigeants d'entreprises, notamment financières, de revenir aux mêmes pratiques lorsque les choses se calmeront. Enfin, voir venir les pressions qui ne manqueront pas de se présenter sur les finances publiques, les services publics et les programmes sociaux.

Avec une mondialisation autour du modèle de consommation des pays riches, les changements se sont accélérés. Le capitalisme financier a cru qu'il pouvait augmenter l'endettement et les financiers se sont enrichis de façon extraordinaire. Des pertes colossales à la paralysie du système financier, du gel du crédit à la fluctuation des taux de change, de la perte de confiance à la chute de la consommation, des fermetures aux faillites : la bulle a explosé de toute part. Les prix du pétrole, des matières premières et des produits alimentaires se sont affaîsés.

Les politiques de sortie de crise ne peuvent ignorer ces enjeux. Il faudra certes des mesures pour contrer la récession par une politique monétaire et fiscale, régler le capitalisme financier, favoriser la relance par des plans sectoriels et des infrastructures, consolider les services publics, contribuer à une croissance plus verte, mais il faudra surtout soutenir les personnes frappées par la crise. Ce qui veut dire favoriser la formation et la planification de la main-d'œuvre, faire face aux problèmes d'éducation de diplomation, d'alphabétisation, ou encore, de façon urgente, par l'accès à l'assurance emploi. Cela s'appelle de l'investissement social. Notre cahier de revendications en fera une priorité. On ne pourra sortir réellement de cette crise sans changer les vieux paradigmes du capitalisme. Une autre mondialisation est possible. Un autre modèle économique est à imaginer et il doit être mis au service des humains qui peuplent notre petite planète. Cette crise nous donne une chance extraordinaire de changer les choses. Nous avons besoin de la compétence, de la solidarité et de la militance de chacun et de chacune d'entre vous.

C'est ainsi que nous vous lançons un appel pour une grande mobilisation en vue de soutenir nos revendications face à la crise et, au premier chef, pour obtenir des modifications à l'assurance emploi dans la perspective d'un 1^{er} mai où la crise économique sera à l'ordre du jour. L'idée est d'aller chercher le plus d'appuis possible dans vos régions, que ce soit des maires, des conseils de ville, des députés, des MRC ou d'autres intervenants pour culminer avec des manifestations régionales sous le thème *Sortie de crise : le monde d'abord !*

La crise et ses effets et la nécessité de revenir à la raison d'être du régime de l'assurance-emploi, soit la protection des travailleuses et des travailleurs en cas de perte d'emploi, sera un des thèmes importants de ces manifestations.

En complément à notre débat sur la crise économique, nous recevrons deux invités lors de notre formation politique qui viendront nous entretenir de la crise alimentaire, messieurs Éric Chaurette d'Interpares, une ONG de la région d'Ottawa avec laquelle nous travaillons depuis longtemps dans le cadre des programmes de coopération

avec Alliance syndicats et tiers-monde, et Guy de Bailleul, professeur à l'Université Laval.

La crise n'a pas que des effets négatifs. Elle permet une prise de conscience sur la nécessité de l'intervention des gouvernements. Elle permet aussi de mettre en lumière les travers et les limites des partenariats avec le secteur privé qui, il n'y a pas si longtemps encore, faisaient saliver de grands consortiums internationaux prêts à mettre la main sur des infrastructures publiques pendant 25 ou 30 ans, et ce, sous l'impulsion bienveillante de nos dirigeants. Selon un rapport de la firme *Price Waterhouse Coopers*, les marchés du crédit sont presque à sec. Les banques hésitent à consentir des prêts aux entreprises impliquées, sauf à des taux d'intérêt élevés. Les projets en PPP ont du mal à trouver du financement. On sait déjà que la compagnie australienne *Babcock and Brown* s'est retirée du projet du CHUM à cause de difficultés financières. Comment peut-on prétendre poursuivre un appel d'offres dès lors où un seul groupe resterait en lice.

La société espagnole qui a remporté l'appel d'offres pour le prolongement de l'autoroute 30 l'a fait à un taux d'endettement inquiétant. Le PPP de la nouvelle salle de l'orchestre symphonique a aussi du plomb dans l'aile, si bien que le gouvernement a décidé de transformer une partie du risque financier du futur partenaire privé en dette publique, soit une somme de 75 millions, le tiers des coûts de la nouvelle salle. Incapables de trouver du financement à long terme, ce sont maintenant les groupes impliqués dans le CHUM qui demandent une garantie financière du gouvernement sous peine d'abandonner le projet. Nous invitons le gouvernement à changer de cap. Ce serait de l'entêtement idéologique que de vouloir maintenir ces projets manifestement vidés des seules motivations invoquées pour y recourir. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement du Québec et je l'invite à pratiquer l'écoute et l'ouverture dont il se vante tant maintenant.

Ce qu'on se tuait à faire comprendre au gouvernement est en train d'arriver. Encore heureux que nous n'ayons pas le bras dans l'engrenage comme la Grande-Bretagne qui a annoncé son intention de verser plusieurs milliards de livres pour sauver différents projets de PPP. Les banques n'ont plus d'argent pour les hôpitaux britanniques en PPP, clament les experts qui exhortent les gouvernements de revenir au mode conventionnel qui est moins coûteux et plus rapide à réaliser. Selon le Vérificateur général de l'Ontario, le premier hôpital construit en PPP dans cette province a coûté 50 millions de plus que si le gouvernement l'avait réalisé en mode conventionnel.

On peut se questionner aussi sur l'entêtement du gouvernement à vouloir garder le cap sur sa réglementation sur les cliniques médicales spécialisées reportée à l'automne pour des raisons qu'on nous dit être « techniques ». Nous nous sommes réjouis de ce report, mais nous demeurons inquiets quant aux orientations gouvernementales. Rarement a-t-on vu un mélange des genres aussi confus et dangereux. Sous prétexte d'encadrer ce qui se fait déjà dans le privé, on en profite pour élargir le nombre de chirurgies qui seront permises en CMS. On va même jusqu'à permettre

une certaine mixité avec l'introduction d'une « clause grand-père » pour les CMS dans lesquelles travaillaient sous le même toit, avant le 1^{er} janvier 2008, des médecins participants et non participants. C'est, entre autres, le cas de la clinique Rockland MD. Faut croire que pour privatiser, tout est bon !

Nous avons contesté ce fameux règlement de la loi 33 devant la Cour supérieure. Pour l'instant, nous avons suspendu notre requête, compte tenu du nouveau délai que s'est lui-même imposé le gouvernement. J'ai offert toute notre collaboration au ministre de la Santé pour débattre de cet enjeu de fond. Nous devons le rencontrer sous peu. Il est grand temps de tenir un débat public sur cette question. Les Québécoises et les Québécois sont en droit d'avoir l'heure juste et surtout de bien faire connaître leur volonté et leur attachement à un régime public.

Sur la scène fédérale, bien qu'il y ait de l'argent au rendez-vous, la CSN considère que le budget 2009 demeure inacceptable et inéquitable pour les chômeurs, les travailleurs âgés, les femmes et le Québec. Le gouvernement conservateur ne propose aucun changement de cap sur des questions de fond comme la péréquation et les transferts fédéraux pour les programmes sociaux, le soutien aux secteurs économiques en difficulté, le programme d'assurance emploi, l'allègement du fardeau fiscal, les changements climatiques, en plus d'attaquer des droits fondamentaux.

Négociation salariale

Pire, le budget ramène en douce plusieurs irritants qui étaient présents dans l'énoncé économique de l'automne dernier. La CSN en a notamment contre la volonté gouvernementale de plafonner les augmentations salariales dans la fonction publique fédérale. Un syndicat CSN, le syndicat des agentes et des agents correctionnels fédéraux UCCO-SACC-CSN est touché par cette mesure. UCCO-SACC-CSN et le Conseil du trésor sont liés par un contrat de travail dont la durée est de 2002 à 2010. La Loi sur le contrôle des dépenses, qui fait partie du projet de loi omnibus C-10, vient réduire de façon unilatérale de 2 % à 1,5 % l'augmentation de salaire négociée pour l'exercice financier 2009-2010. Ce non-respect mettra à mal le lien de confiance entre les travailleurs et l'employeur. De plus, mine de rien, cette décision unilatérale fera perdre, sur l'ensemble d'une carrière, des milliers de dollars aux agentes et aux agents correctionnels. En conséquence, la CSN a l'intention de contester devant les tribunaux la constitutionnalité du projet de loi C-10.

Équité salariale

Le projet de loi C-10 est aussi un affront au droit fondamental des femmes à la reconnaissance de la valeur de leur travail et celles-ci ont plus d'une raison de se sentir offensées.

D'abord, le gouvernement redéfinit la notion même de catégorie d'emploi pour lui permettre de limiter le concept de catégorie d'emploi à prédominance féminine, aux seuls emplois qui comptent plus de 70 % de femmes. Il attaque aussi le droit des femmes à une rémunération égale pour un travail de valeur équivalente en ajoutant

aux critères reconnus d'évaluation des emplois, celui des besoins des employeurs en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre ! La discrimination salariale devient donc permise si elle se justifie par les conditions du marché. Cela est inacceptable !

Non satisfait, le gouvernement ramène ce droit dans le champ du négociable plutôt que d'obliger l'établissement de véritables programmes d'équité salariale et d'assurer leur maintien. Il ne s'agit donc plus d'un droit à faire respecter, mais d'une condition à négocier. La responsabilité des résultats serait en outre imputable, non seulement aux employeurs, mais aussi aux organisations syndicales. En effet, le projet de loi confie à la Commission de la fonction publique, qui est un organisme qui n'a aucune expertise en la matière, le pouvoir de déterminer un montant compensatoire à une personne qui aurait été lésée. Elle pourrait obliger un syndicat à déboursier une partie de ce montant. Ainsi, les organisations deviendraient responsables du paiement des salaires. À sa face même, il s'agit là d'un non-sens et d'un précédent fort dangereux qu'il faut dénoncer et contester.

Tout aussi odieux, le gouvernement interdit aux organisations syndicales d'inciter les femmes à porter plainte et même de les représenter pour obtenir justice. Comment le gouvernement peut-il estimer que les femmes dans le secteur public fédéral devraient recevoir un salaire égal pour l'exécution d'un travail de valeur égale et proposer un encadrement législatif aussi inique ?

Nous demandons au gouvernement qu'il retire les dispositions sur l'équité dans la rémunération du secteur public fédéral et qu'il s'inscrive dans l'élaboration d'une réelle loi proactive en matière d'équité salariale.

Cette quête pour une véritable équité, je l'ai identifiée comme une des luttes importantes à poursuivre le 8 mars dernier, Journée internationale des femmes. Au nombre des autres avancées sur lesquelles nous devons nous concentrer, j'ai également identifié la conciliation famille-travail, la lutte contre la discrimination en fonction des statuts d'emploi et la syndicalisation des RI-RTF et RSG, afin qu'elles obtiennent enfin un véritable droit d'association, de meilleures conditions de travail ainsi que les protections sociales nécessaires.

La lutte des syndicats des RSG et des RI-RTF est un combat bien contemporain. On se souviendra que ces femmes avaient obtenu, l'automne dernier, en pleine campagne électorale, un jugement tout à fait clair de la juge Danièle Grenier de la Cour supérieure.

En effet, la juge Grenier qualifie de discriminatoire le fait d'imposer à des femmes qui font un travail de « care » soins à domicile un traitement différent quant au droit de négocier et aux protections sociales prévues à nos lois.

Or, malgré que le gouvernement du Québec ait renoncé à en appeler du jugement Grenier, la situation des 25 000 travailleuses concernées reste très précaire et préoccupante.

Le gouvernement a fait savoir, en effet, qu'il n'entendait pas les reconnaître comme des salariées au sens du Code du travail tout en nous invitant à discuter avec eux pour définir un modèle particulier de relations de travail propre à leur situation.

Là-dessus, d'accord pour explorer, mais nous avons fait savoir au gouvernement que si nous pouvons chercher des voies de passage appropriées, nous n'accepterons pas de marchander des droits fondamentaux.

C'est cette épée de Damoclès qui pèse sur ce dossier qui nous a convaincus, tout comme la FTQ, qu'il ne fallait pas se rendre à la demande de suspendre les requêtes en accréditation qui sont devant la Commission des relations de travail. La seule perspective qu'un gouvernement majoritaire puisse adopter un projet de loi qui ne serait pas respectueux des droits évoqués dans le jugement Grenier nous amène à comprendre que, dans les circonstances, ce ne serait plus une simple suspension des procédures, mais plutôt un abandon pur et simple. Jamais la CSN n'aurait accepté de jouer à l'aveugle avec un droit aussi fondamental que le droit de se syndiquer. C'est à suivre.

J'en profite pour souligner la grande diversité d'activités qui se sont déroulées dans toutes les régions du Québec à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Unies et mobilisées pour continuer d'avancer, c'est ainsi que nous marquerons des points. Le comité de la condition féminine redouble d'efforts, cette année, dans sa campagne de solidarité avec les femmes afghanes. Nous soulignons le courage des jeunes filles qui retournent en classe après avoir été défigurées à l'acide parce qu'elles fréquentaient l'école et qu'elles insistaient pour avoir droit à l'éducation. Depuis 2002, la CSN, avec le support des fédérations et des conseils centraux, collabore à maintenir trois classes pour femmes afghanes. Plus que jamais, il faut soutenir ce projet de solidarité qui redonne une certaine dignité aux femmes et leur assure un avenir que le sexisme ambiant leur refuse.

Sur le plan international, la volte-face du premier ministre Stephen Harper sur l'impossibilité de vaincre les talibans en Afghanistan a suscité de nombreuses réactions. Après avoir défendu bec et ongles la prolongation de la mission militaire canadienne jusqu'en 2011, voilà que les conservateurs reconnaissent que cette guerre sans issue doit prendre une autre direction. Il faut dire que la mort de 112 militaires canadiens et l'enlisement de ce conflit viennent assombrir le bilan de plus de sept années de guerre. Le constat est dur et, tout comme en Irak, force est de constater que la stratégie belliqueuse initiée par l'ancienne administration Bush au lendemain des attentats du 11 septembre est un échec lamentable. Souhaitons que ce « réalisme » qui habite soudainement les conservateurs vienne appuyer la volonté du président Obama de travailler réellement à la reconstruction de l'Afghanistan.

Parlant du nouveau président américain Barak Obama, je rappelle au conseil confédéral que, lors de sa venue au Canada, la CSN est intervenue publiquement avec ses alliés du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), pour inviter le gouvernement canadien à profiter du changement de garde survenu à Washington pour ouvrir des discussions sur les dispositions antidémocratiques inscrites dans l'ALENA, comme le fameux chapitre 11 qui accorde aux entreprises des droits supérieurs aux États. Si nous avons pris soin de rappeler au gouvernement conservateur et au président américain que la révision du modèle ALENA ne se veut pas un retour au protectionnisme, nous croyons qu'il est nécessaire de travailler à bâtir un modèle d'échanges commerciaux équitable, transparent, bénéfique à l'ensemble des populations et respectueux du choix de société de chacun des pays.

Nous fêtons, cette année, le 35^e anniversaire du comité national de la condition féminine CSN. Je veux souligner la détermination de ce comité qui a porté le flambeau de toutes les grandes luttes contre la discrimination faite aux femmes. Nous avançons lentement, mais sûrement vers une égalité réelle entre les hommes et les femmes, c'est notre but ultime. Nos alliances avec l'ensemble des organisations du mouvement autonome des femmes ont produit leurs fruits. Nous avons gagné des services de garde éducatifs de qualité subventionnés, un régime d'assurance parentale plus généreux, l'équité salariale dans le secteur public, des dispositions contre le harcèlement sexuel et psychologique, pour ne nommer que ceux-là. Nous nous sommes attaqués à des problèmes majeurs tels que la pauvreté et la violence faite aux femmes. Surtout, avec le mouvement des femmes, nous avons tissé des liens solides et des complicités réelles qui ont donné lieu, entre autres, à des activités marquantes telles que la *Marche du pain et des roses* et la *Marche mondiale des femmes*. Il reste encore du chemin à faire et je ne doute pas une minute que le comité de la condition féminine sera au rendez-vous ! Bon anniversaire et au plaisir de vous retrouver toutes et tous ce soir à l'ajournement au cocktail de célébration.

Luttes syndicales

Sur le front des luttes syndicales, soulignons le retour au travail des 80 syndiqué-es de la Maison l'Échelon de Montréal qui avaient déclenché une grève générale illimitée le 1^{er} novembre dernier. Les syndiqué-es ont obtenu des augmentations de salaire de 2,5 % pour chacune des quatre années du contrat, un rattrapage salarial qui varie entre 10 et 20 %, une prime de nuit pour les préposés à l'entretien, un chèque de rétroactivité couvrant 22 mois de travail, un montant forfaitaire équivalant à une semaine de travail et deux congés de maladie de plus.

Soulignons aussi le règlement intervenu en janvier pour les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Autobus B. Dion (CSN), en Estrie. Un des gains appréciables est la date d'échéance de la convention collective au 30 juin 2010, date à laquelle le secteur du transport scolaire de la CSN demandait à ses membres d'arrimer l'échéance de leur convention collective. Cette concertation provinciale vise à faire pression auprès du gouvernement afin que celui-ci injecte plus d'argent dans le financement du transport scolaire au Québec.

Nouveau contrat de travail également pour le Syndicat national des employés de Cargill qui comporte des augmentations de salaire de 2 % par année, un ajout de 3 jours à la banque des libérations syndicales et une bonification des droits des salariés temporaires.

Les travailleurs de la fonderie de Rouyn-Noranda ont aussi une nouvelle convention collective qui comprend notamment des améliorations de la protection contre la sous-traitance et une bonification des salaires en moyenne de 8,9 % sur 3 ans. Bravo !

Sur le front des conflits

Le 24 janvier dernier, 253 travailleuses et travailleurs du *Journal de Montréal* étaient jetés sur le trottoir. Pour *Quebecor Media*, il s'agit d'un 13^e syndicat à être mis en lock-out en 14 ans.

Depuis la fondation du *Journal de Montréal*, au moment de la grève de *La Presse* en 1964, il s'agit d'un premier conflit de travail impliquant le personnel de bureau et de la rédaction. Les membres de ce syndicat, qui ont directement contribué à ériger cet empire, sont déterminés à contrecarrer *Quebecor* dans la réalisation de son plan d'affaires qui menace la qualité et la diversité de l'information. Et nous leur accordons tout le soutien nécessaire pour qu'ils rentrent au travail la tête haute dans les meilleurs délais.

Ce qui est en cause ici, c'est la survie d'un syndicat fort et combatif, mobilisé, entre autres, pour préserver leurs conditions de travail et pour empêcher la réduction d'une centaine de postes dans les bureaux et les petites annonces, des emplois détenus très majoritairement par des femmes qui œuvrent au *Journal de Montréal* depuis de nombreuses années.

Le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*, qui a négocié ce que d'aucuns qualifient la « meilleure convention collective » dans le secteur des communications en Amérique, veut aussi protéger les clauses professionnelles qui assurent au public une information de qualité, crédible, aux sources variées et qui respectent toutes les règles éthiques en ce domaine. Au Québec, ce sont les conventions collectives qui garantissent ces dispositions. Aux yeux de Pierre Karl Péladeau, ces dernières représentent un frein à sa lubie de convergence illimitée. Il cherche à réduire les sources d'information afin d'utiliser le contenu de toutes ses plateformes à travers son empire *coast to coast*.

Nous assurons les 253 travailleuses et travailleurs en lock-out du soutien indéfectible de la CSN. Nous rappelons aussi aux délégué-es du conseil confédéral de continuer à battre campagne dans vos organisations pour dire à nos membres et à la population, de ne plus lire et de ne plus acheter ce quotidien dont la qualité et la crédibilité se sont considérablement détériorées depuis le 24 janvier. D'ailleurs, les artisans en lock-out accomplissent un travail remarquable avec ruefrontenac.com, un extraordi-

naire pied de nez à Pierre Karl Péladeau selon qui le syndicat avait toujours refusé de participer à un site Internet. Nous vous invitons à consulter ce site assidûment. Solidarité !

En Estrie, c'est avec stupéfaction que les travailleuses et les travailleurs du Roi du Coq Rôti ont appris que leur employeur veut faire disparaître le service de livraison. Réunis en assemblée générale, ils ont pris la décision d'appuyer les livreurs dans une proportion de 97 %. Tout le monde entrera au travail ensemble ou pas du tout. Un exemple de solidarité remarquable que je tiens à souligner.

Les professeurs de l'UQAM ont poursuivi leur mouvement de grèves sporadiques, pour une 4^e journée, hier. Ils se sont prononcés pour 5 jours de grève supplémentaires. Ils veulent ainsi amener l'Université à accélérer les négociations et à déposer enfin une proposition complète de règlement en réponse aux demandes syndicales déposées il y a 22 mois. La demande principale des professeurs porte sur l'embauche, sur quelques années, de 300 nouveaux professeurs. L'UQAM possède le plus faible ratio professeur par étudiant.

En plus du *Journal de Montréal*, *Quebecor* vient de mettre en lock-out les employé-es de *l'Hebdo Le Réveil* du Saguenay. Avec les travailleurs du Roi du Coq Rôti, d'Olympia, du Holiday Inn Longueuil et des agents de sécurité du Casino de Montréal, la CSN compte 6 lock-out. Nous leur offrons toute notre solidarité. Solidarité aussi aux syndiqué-es de Domaine Fleurimont en Estrie et du Sheraton Four Points de Montréal qui sont en grève depuis le 8 juillet et le 25 août derniers.

Je vous souhaite un bon conseil confédéral.

Vive la CSN !

Claudette Carbonneau
Présidente de la CSN



Conseil confédéral
Centre des congrès de Québec
11, 12, 13 mars 2009

	Horaire des séances		Horaire des pauses santé	
11 mars	10 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30		
12 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h
13 mars	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30	10 h 30 à 10 h 45	15 h 45 à 16 h

Ordre du jour

Le mercredi, 11 mars 2009

- 10 h
1. Mot de la présidente
 2. Accréditation des délégué-es
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion des 10, 11, 12 décembre 2008
 5. Mise en oeuvre des propositions du 62^e Congrès :
 - Responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques :
 - Politique d'approvisionnement responsable
 - Gouvernance
 - Conciliation famille-travail
 6. Crise économique
 7. 35^e Anniversaire du comité national de condition féminine

Le jeudi, 12 mars 2009

- 11 h
- 14 h
- 16 h
8. Services aux personnes âgées : *Plateforme pour une vision sociale et positive du vieillissement*
 9. Élections : comité des relations interculturelles
 10. Conflits en cours et questions de privilège
 11. Formation politique : crise alimentaire
 12. Leucan
 13. Formation continue : bourses Fernand-Jolicoeur
 14. Kyoto Plus

Le vendredi, 13 mars 2009

15. Sylviculture
16. Finances publiques :
 - Gouvernement du Canada
 - Gouvernement du Québec
17. Forum social mondial
18. 28 avril, Journée internationale de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail
19. CSN-Construction
20. Divers



Responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques

- Politique d'approvisionnement responsable (PAR)
- Gouvernance des entreprises et des institutions publiques





**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

**Politique d'approvisionnement responsable
(PAR) de la CSN**

Conseil confédéral
Québec, 11, 12 et 13 mars 2009

Table des matières

Partie 1

Présentation de la Politique d’approvisionnement responsable (PAR) de la CSN283

 Une PAR à l’image de la CSN283

Partie 2

La Politique d’approvisionnement responsable (PAR) de la CSN286

 Énoncé de principe286

 1) Objectifs de la PAR et définitions286

 2) Critères d’achat287

 3) Application de la PAR.....289

 4) Produits et services visés290

 5) Vérification290

Partie 3

Stratégie pour la mise en place de la PAR291

Annexe293

Partie 1

Présentation de la Politique

d'approvisionnement responsable (PAR) de la CSN

La CSN a poursuivi son engagement sur le terrain de la responsabilité sociale des entreprises (et des organisations) avec la campagne pour le commerce équitable et de la consommation responsable à l'automne 2003, en partenariat avec Oxfam-Québec et Équiterre. Pour la CSN, l'action sur ce front complète l'action syndicale en milieu de travail pour un monde plus juste socialement et plus respectueux de l'environnement. C'est lors de son dernier congrès en mai 2008 que la CSN a pris la décision d'adopter une politique d'approvisionnement responsable (PAR). Cette résolution s'inscrit dans un contexte où les syndicats de la CSN posent depuis longtemps déjà des gestes de consommation responsable et interpellent désormais leurs employeurs pour qu'ils emboîtent le pas. Le volet de l'investissement responsable, l'action syndicale en environnement et la lutte pour le travail décent se situent dans la même logique et la CSN est active sur ces terrains, notamment par sa participation soutenue à la Coalition québécoise contre les ateliers de misère, devenue la référence québécoise en matière de PAR.

La tournée de consultation qui a été menée dans les divers services de la CSN afin de proposer cette PAR a permis de constater que de nombreuses pratiques étaient déjà en place sans qu'une politique d'approvisionnement n'existe. Il faut également souligner que le congrès de la CSN en 2008 était un congrès vert. Beaucoup de fédérations et de conseils centraux ont fait de même lors de leurs derniers congrès et comptent bien répéter cette expérience. De nombreux efforts sont ainsi déployés pour réduire le volume de matériel distribué, de matière résiduelle et d'émissions de gaz à effet de serre. La volonté de la CSN étant de poursuivre les efforts entrepris et d'encourager l'enracinement des pratiques responsables dans les divers services de la CSN, les critères ont été choisis sur la base des pratiques existantes.

Une PAR à l'image de la CSN

Les PAR sont des outils qui visent à transformer les pratiques de production des biens et des services en exigeant que les fournisseurs et leurs sous-traitants respectent les droits des travailleurs, améliorent leur performance environnementale et soient plus transparents. Elles tentent donc d'apporter des changements positifs là où les législations protégeant les humains et l'environnement sont encore inexistantes ou trop timides. En considérant nos propres cadres législatifs et réglementaires, il devient évident qu'il nous faut exiger davantage de responsabilité des divers fournisseurs de biens et services pour que le développement des sociétés soit réellement durable. De façon parallèle, il est impératif de maintenir une pression sur nos administrations afin que ces nouvelles pratiques deviennent graduellement des normes reconnues. Si le marché permet cette forme de sensibilisation et de transformation, il ne peut être

question de lui céder la gestion du respect des écosystèmes et de droits aussi fondamentaux que ceux des travailleuses et des travailleurs.

Plus particulièrement pour la CSN, la mise en place d'une PAR s'inscrit dans une volonté de donner l'exemple et de concrétiser ses positions envers l'amélioration des conditions de travail et le travail décent, de même qu'envers la nécessité de réduire son empreinte écologique, de lutter contre les changements climatiques et la détérioration de l'environnement. Cet engagement découle aussi de l'appel lancé aux syndicats de la confédération pour qu'ils exigent la mise en place de PAR dans les milieux de travail, particulièrement dans les institutions publiques. D'ailleurs, la CSN s'inscrit dans un mouvement plus vaste. En effet, la Confédération syndicale internationale (CSI) invitait récemment les institutions publiques à inclure des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres¹.

Concrètement, la PAR proposée contient des critères qui guident l'acte d'achat au-delà du prix des produits et des services. Des critères de nature sociale sont inclus afin de s'assurer que les biens et services soient produits avec des conditions de travail décentes. Les entreprises doivent respecter minimalement les droits fondamentaux du travail, en particulier le droit d'association et le droit à la négociation collective. Des entreprises issues de l'économie sociale ou du commerce équitable offrent une forte contribution sociale aux travailleuses et aux travailleurs ainsi qu'aux communautés dans lesquelles elles s'inscrivent ; il est important de valoriser ces alternatives. Ces principes sont souvent déjà appliqués dans les différents services de la CSN. À titre d'exemple, au module de la distribution du Service des communications, quand le travail supplémentaire ne peut être accompli par des grévistes, on fait appel à un organisme d'économie sociale doté d'une mission de réinsertion sociale. Dans la même veine, tous les services offrent du café équitable.

Par ailleurs, plusieurs de nos services s'approvisionnent auprès d'entreprises syndiquées à la CSN, s'assurant ainsi de meilleures conditions de travail. Au module imprimerie du Service des communications, l'approvisionnement en papier se fait à 100 % auprès d'une entreprise syndiquée CSN. De plus, le papier acheté est certifié FSC (*Forest Stewardship Council*), soit la certification qui présente les normes les plus rigoureuses de l'industrie et assure une gestion responsable des forêts. Cette pratique démontre qu'il est possible de concilier bonnes conditions de travail et protection de l'environnement. D'ailleurs, la FTPF a été associé aux travaux qui ont mené à l'adoption de cette norme de certification.

¹ Déclaration de la CSI à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2008 à Poznan en Pologne : ITUC CSI IGB, *Trade unions and climate change. Equity, justice & solidarity in the fight against climate change.*

Les critères de nature environnementale découlent de l'application de la philosophie des 4RV (réduction à la source, réutilisation ou réemploi, récupération, recyclage et valorisation) et favorisent ainsi l'achat de produits plus respectueux de l'environnement. L'intégration de cette approche vise en premier lieu à réduire notre consommation, il s'agit du principe le plus efficace parmi les 4RV pour protéger l'environnement. D'autres critères, comme l'achat local, visent la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais il s'agit aussi d'un facteur qui favorise le développement régional. Avec l'obtention d'une attestation de niveau III « Performance » de Recyc-Québec l'an dernier, la CSN a déjà démontré le sérieux de sa démarche visant à réduire son bilan en termes de matière résiduelle. Par ailleurs, au module des immeubles du Service de l'administration de la CSN, on privilégie déjà les achats de produits faits au Québec ou au Canada. Les papiers à mains et de toilette sont faits à base de matière recyclée. Quant au module informatique du Service de l'administration, il collabore avec le Service de la syndicalisation dans le cadre d'un projet de numérisation de documents afin d'éviter d'avoir à produire plusieurs copies pour différents services. Le Service de la syndicalisation favorise également le covoiturage lors des réunions d'équipe et fait le calcul des gaz à effet de serre (GES) émis, un bel exemple de réduction à la source !

L'adoption d'outils comme des PAR ou des codes de conduite témoigne généralement d'un engagement du fournisseur à s'assurer du respect des droits sociaux et des normes environnementales. Ces mécanismes seront considérés comme des indicateurs supplémentaires dans le cadre de la PAR de la CSN. Il convient également de mentionner que de nombreuses certifications liées à des critères sociaux, environnementaux et de gestion responsable existent et seront prises en compte dans la démarche d'analyse.

Enfin, plusieurs approches élargissent la dimension économique de l'acte d'achat, par exemple celle du cycle de vie. L'idée générale est de considérer les diverses étapes qui conduisent à la fabrication d'un objet, depuis l'origine brute de ses diverses composantes jusqu'à sa disposition (les frais d'installation, d'utilisation, d'entretien, d'administration, de recyclage et de fin de vie) pour déterminer les coûts réels des produits. Il s'agit d'une démarche complexe qui cherche à tenir compte des coûts sociaux et environnementaux de la consommation. Sans mettre en application un tel mécanisme, l'approche du cycle de vie invite à relativiser le poids de l'argument économique dans l'acte d'achat. À titre d'exemple, certains budgets ont été augmentés au FDP afin de permettre à des services comme le Service d'appui aux mobilisations et à la vie régionale (SAMVR) de se procurer des outils de mobilisation auprès d'entreprises syndiquées, particulièrement à la CSN, produits de préférence au Québec, sinon au Canada ou aux États-Unis.

Partie 2

La Politique d'approvisionnement responsable (PAR) de la CSN

Énoncé de principe

La CSN est une organisation qui lutte pour l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs.

La CSN s'inscrit dans la campagne de la Confédération syndicale internationale (CSI) pour le travail décent, ce qui inclut notamment le respect des normes du travail reconnues internationalement.

La CSN reconnaît l'urgence de lutter contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement.

La CSN affirme qu'il est de la responsabilité des organisations internationales (ONU, OIT, etc.) et des gouvernements de définir le droit et les conventions internationales en matière de droits humains, de droits fondamentaux au travail et de respect de l'environnement. La CSN considère qu'il est de la responsabilité de toutes les entreprises et institutions de respecter ces droits et normes et de mettre en place les processus nécessaires pour s'en assurer.

Les membres de la CSN déploient des actions militantes en milieu de travail sur les enjeux sociaux et environnementaux, notamment des revendications pour l'adoption de PAR.

1) *Objectifs de la PAR et définitions*

Cette PAR est un outil permettant à la CSN de mettre en œuvre les principes qu'elle défend. Cette politique encadre tous les achats de produits et de services faits pour le compte de la CSN et les soumet à des critères sociaux et environnementaux. Cette PAR porte également attention à des aspects qui relèvent de la gouvernance des entreprises. Elle s'adresse aux fournisseurs de la CSN, soit les personnes ou personnes morales qui vendent des produits et des services à la CSN. Les sous-traitants, fournisseurs et filières de ces fournisseurs sont considérés dans la chaîne d'approvisionnement et donc concernés par cette politique. Cette PAR est dotée d'outils afin de réaliser des enquêtes et prévoit divers mécanismes pour faire respecter ses critères. Elle sera mise à jour en suscitant la contribution de plusieurs personnes clés (salarié-es, fournisseurs, membres, clients, partenaires, experts, universités, etc.).

Plus particulièrement, cette PAR se situe en continuité avec la mission de la CSN de lutter pour l'amélioration des conditions de travail. Elle s'inscrit aussi dans la poursuite des objectifs de la campagne de la CSI pour le travail décent. L'application des critères environnementaux de cette PAR vise également la réduction de l'empreinte écologique de la CSN. On entend par empreinte

écologique la surface nécessaire pour produire les ressources consommées par les populations et pour recueillir les déchets produits.

2) Critères d'achat

Quatre grandes familles de critères ont été retenues par la CSN afin d'évaluer les pratiques sociales et environnementales de ses fournisseurs. Des indicateurs, non-hiérarchiques, permettront d'évaluer la performance des fournisseurs pour ces différents critères.

a) Conditions de travail

Le respect des droits fondamentaux au travail constitue un élément clé de la responsabilité sociale pour la CSN. La liberté syndicale est au cœur de ces droits. Le fait que les travailleuses et travailleurs soient syndiqués est un indicateur certain de bonnes conditions de travail et la CSN tiendra compte de cette réalité dans ses pratiques d'achat. En outre, les entreprises où les travailleuses et les travailleurs sont syndiqués à la CSN présentent l'avantage supplémentaire d'offrir une meilleure prise à ceux-ci pour favoriser l'amélioration des pratiques au sein de ces entreprises.

Le respect de la législation du travail et des normes internationales du travail par l'entreprise et par celles faisant partie de sa chaîne d'approvisionnement sera considéré par la CSN. Ces droits et ces normes internationalement reconnus proviennent de conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)² :

- Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé ;
- La liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- L'abolition du travail des enfants ;
- La non-discrimination en matière d'emploi ;
- Des conditions de travail décentes ;
- Des heures de travail non excessives ;
- Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles.

b) Commerce à forte contribution sociale

La CSN appuie depuis longtemps les alternatives qui se déploient dans le domaine du commerce et qui permettent de donner priorité à l'humain dans le cadre du processus de production, plutôt que celles qui sont orientées vers l'accumulation des profits. Le commerce à forte contribution sociale s'incarne principalement dans les mouvements de l'économie sociale et du commerce équitable.

² Les détails de ces normes sont reproduits en annexe.

Selon le Chantier de l'économie sociale³ :

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et des organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

- *l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier ;*
- *elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État ;*
- *elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs ;*
- *elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus ;*
- *elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.*

Pour la CSN, l'objectif du commerce équitable est d'appuyer les populations du Sud dans leur volonté d'améliorer leurs conditions de vie. Ceci devient possible en achetant directement, et à un juste prix, aux producteurs, ce qui permet de diminuer les intermédiaires, et en privilégiant les travailleuses et travailleurs regroupés dans des entreprises gérées démocratiquement telles que des coopératives. De plus, le commerce équitable encourage une agriculture diversifiée qui favorise l'autonomie des producteurs et qui respecte l'environnement, en plus de soutenir les communautés dans la mise sur pied de leurs propres projets de développement au niveau de la santé, de l'éducation et de la protection de l'environnement. En somme, le commerce équitable a des effets multiplicateurs dans les communautés où il se pratique. Des certifications, comme Transfair, permettent de s'assurer que les produits sont réellement équitables.

Enfin, les réseaux d'achat alternatifs (troc, agriculture soutenue par la communauté, les réseaux *Accorderie*⁴, etc.) permettent de renforcer les liens sociaux, d'exprimer une solidarité de proximité, de répondre à des besoins à l'extérieur d'une dynamique monétaire, de consommer des aliments biologiques et locaux, etc. La CSN souhaite approfondir son action en lien avec ces avenues.

c) Respect de l'environnement et lutte contre les changements climatiques

³ Définition proposée par le Chantier de l'économie sociale au Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996 (extrait du rapport « Osons la solidarité »).

⁴ « Une Accorderie, c'est un système d'échange de services qui regroupe toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services tels que du dépannage informatique, de la traduction de texte, du transport, des formations, de l'aide pour une déclaration d'impôts, etc. ». Voir le site de L'Accorderie : <http://accorderie.ca>

Dans le contexte de cette PAR, la CSN situe le critère environnemental dès l'expression d'un besoin. L'application de la philosophie des 4RV (réduction à la source, réutilisation ou réemploi, récupération, recyclage et valorisation) conduit la personne confrontée à un besoin à se demander si l'achat d'un produit est la seule façon de répondre à cette exigence. La volonté de réduire la consommation pourra se traduire par le choix d'articles plus durables ou polyvalents, en récupérant du matériel existant, en le transformant pour l'adapter à un besoin nouveau ou en le réparant s'il est endommagé. Les techniques de recyclage permettent d'abord de limiter le recours aux ressources naturelles par la sélection de produits faits à partir de matière recyclée, puis de diminuer les quantités de déchets enfouis. La valorisation permet de donner une seconde vie aux matières résiduelles, par exemple en compostant. L'application de ces critères favorisera la réduction de l'empreinte écologique de la CSN.

Cette démarche de réflexion amènera la CSN à privilégier l'utilisation de produits biologiques, écologiques, recyclés, recyclables et biodégradables, de même qu'à revendiquer un emballage raisonnable et non superflu pour les produits qu'elle se procure. Certaines certifications, comme la norme FSC (*Forest Stewardship Council*) pour le papier, permettront d'identifier les produits répondant le mieux aux critères de cette politique.

De plus, la CSN est soucieuse de contribuer à l'effort de lutte contre les changements climatiques. Dans cette optique, l'achat local est à favoriser, car les produits voyagent sur une distance plus courte réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre, en plus de stimuler le développement régional.

d) Gestion responsable

La CSN croit qu'il est de la responsabilité de toutes les entreprises de respecter les droits et les normes ainsi que de mettre en place des processus pour s'assurer d'atteindre cet objectif. Les outils qui attestent de formes de gestion responsables sont à encourager. Ils témoignent d'un engagement certain du fournisseur à améliorer ses pratiques. Plus particulièrement, il faut valoriser les PAR et les codes de conduites qui précisent des critères de responsabilité sociale et environnementale, de même que la production de rapports transparents, particulièrement si les lieux de production sont divulgués. Encore une fois, certaines normes et certifications attestent de l'authenticité des démarches, comme celle octroyée par *Fair Labour Association* (FLA).

3) Application de la PAR

Cette PAR sera appliquée de façon graduelle par les divers services de la CSN. Elle est accompagnée d'une stratégie de mise en œuvre comprenant des cibles et elle est complétée par des plans d'action développés dans les services. Elle est sous la responsabilité de la Trésorerie de la CSN.

Un comité de suivi, formé des personnes responsables des achats dans les services de la CSN, se rencontrera au moins une fois par année afin d'encourager le partage des expériences, l'apprentissage et les échanges à propos des bonnes pratiques, en plus de faire des suggestions pour améliorer la PAR ou sa mise en oeuvre.

Cette PAR est un document public, disponible sur le site Internet de la CSN, et transmise systématiquement à chaque fournisseur de la CSN. Toutes les personnes salariées et élues de la CSN reçoivent une copie de cette PAR. Ces personnes sont invitées à appliquer la philosophie des 4RV en milieu de travail, dans la mesure du possible.

4) Produits et services visés

Les produits et services visés par cette PAR sont liés aux catégories suivantes :

1. Édifice (baux, électricité, téléphone, taxes, gaz naturel, plomberie, matériaux de construction...)
2. Ameublement (meubles de bureau, électroménagers...)
3. Matériel de bureau (papier, crayons, chemises...)
4. Matériel informatique
5. Service cellulaire
6. Hébergement
7. Nourriture
8. Services financiers (prêts, crédit, assurances...)
9. Transport
10. Salles pour les réunions et instances
11. Objets de solidarité
12. Outils de mobilisation

5) Vérification

La conformité des fournisseurs à cette PAR est vérifiée par l'administration d'un questionnaire. Le fournisseur pourra être invité à améliorer sa performance sur certains aspects afin de témoigner d'une réelle responsabilité sociale et environnementale, et ce, à l'intérieur d'une période définie, afin d'assurer la durabilité de sa relation avec la CSN.

Si le fournisseur de la CSN n'améliore pas ses pratiques, une consigne sera diffusée à l'intérieur des services de la CSN afin de suggérer une liste de fournisseurs qui respectent davantage les critères de cette PAR.

Partie 3

Stratégie pour la mise en place de la PAR

À long terme, tous les achats de la CSN se feront conformément à cette PAR. Cette politique pourra également être révisée pour ajouter de nouveaux critères ou modifier sa méthode d'application. Par exemple, il pourra être souhaitable d'y ajouter l'approche du cycle de vie de façon plus systématique.

La CSN a identifié ses principaux fournisseurs et une démarche d'enquête sera entamée avec ceux-ci, au cours de la prochaine année, pour les catégories d'achat identifiées au point quatre de la PAR. Un questionnaire devra être élaboré afin de réaliser cette enquête et ainsi évaluer les fournisseurs en fonction des critères de la PAR. Cette démarche d'enquête sera centralisée et sous la responsabilité de la Trésorerie de la CSN. Il est de plus proposé de réaliser une enquête auprès des fournisseurs de papeterie et autres matériels de bureau car il s'agit d'une source d'approvisionnement commune pour tous les services de la CSN. Suite à cette enquête, il pourrait être pertinent de négocier des tarifs préférentiels facilitant l'achat de produits qui respectent davantage cette PAR, notamment les aspects environnementaux, sans toutefois modifier le caractère décentralisé des pratiques actuelles d'approvisionnement. Les personnes qui effectuent les achats seront informées des résultats de l'enquête et recevront les informations leur permettant de faire les choix appropriés. Ces personnes sont également invitées à participer au comité de suivi de la PAR.

La démarche proposée vise à entraîner des changements de pratiques chez les fournisseurs. Ainsi, une fois le questionnaire administré, le fournisseur pourrait être contacté pour qu'il s'engage dans une démarche d'amélioration de certains aspects de ses produits ou services, obligatoirement pour le respect minimal des droits fondamentaux du travail tout au long de la chaîne de production. Le fournisseur aura une échéance d'un an pour améliorer ses pratiques. Concrètement, il peut s'agir d'offrir certains produits avec un contenu en matières recyclées, un engagement à proposer une certaine quantité de produits faits au Québec, etc. Si le comité de suivi de la PAR juge que les efforts sont insuffisants, il faudra changer de fournisseur pour que notre démarche soit cohérente et rigoureuse.

De même, un outil de partage de l'information sera mis en place sur l'intranet afin que les personnes des différents services puissent échanger entre elles, partager leurs pratiques et consulter l'information relative aux fournisseurs ; par exemple, une liste des hôtels syndiqués à la CSN, par région, qui permettrait de savoir lesquels offrent du café équitable, des pichets d'eau plutôt que des bouteilles, etc. Les fédérations, particulièrement celles du secteur privé, pourraient y soumettre les listes des produits de fabrication syndicale CSN afin d'inciter leurs achats. Enfin, la section consommation responsable sur le site Internet sera mise à jour pour inclure, par exemple, des astuces afin de réduire la consommation de biens neufs en milieu de travail et des liens vers des sites Internet qui publient déjà ce type d'information.

Afin de créer une adhésion et une mobilisation fortes autour de cette PAR, les membres des différentes équipes de travail sont invités à se rassembler pour définir ensemble une action à poser dans l'esprit de cette politique. Il peut s'agir d'organiser des réunions d'équipe plus vertes, par exemple. Cet exercice pourrait notamment avoir lieu lors d'une réunion d'équipe et être renouvelé chaque année. Les cibles des divers services pourraient être affichées dans l'intranet afin de favoriser la diffusion des bonnes pratiques.

Annexe

Droits et normes internationales, issus de conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), visés par la PAR de la CSN

Le libre choix de l'emploi et l'abolition du travail forcé :

- Le travail forcé ou obligatoire désigne *tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré* (Convention 29 de l'OIT).

La liberté d'association et le droit à la négociation collective :

- *Les travailleurs et les employeurs, sans distinction d'aucune sorte, ont le droit, sans autorisation préalable, de constituer des organisations de leur choix, ainsi que celui de s'affilier à ces organisations, à la seule condition de se conformer aux statuts de ces dernières. Les autorités publiques doivent s'abstenir de toute intervention de nature à limiter ce droit ou à en entraver l'exercice légal* (Conventions 87 de l'OIT).
- *Les travailleurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi. [...] Les organisations de travailleurs et d'employeurs doivent bénéficier d'une protection adéquate contre tous actes d'ingérence des unes à l'égard des autres, soit directement, soit par leurs agents ou membres, dans leur formation, leur fonctionnement et leur administration. [...] Des mesures appropriées aux conditions nationales doivent, si nécessaire, être prises pour encourager et promouvoir le développement et l'utilisation les plus larges de procédures de négociation volontaire de conventions collectives entre les employeurs et les organisations d'employeurs d'une part, et les organisations de travailleurs d'autre part, en vue de régler par ce moyen les conditions d'emploi.* (Conventions 98 de l'OIT).

L'abolition du travail des enfants :

- *L'âge auquel quelqu'un pourra travailler ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans. [...] tout Membre dont l'économie et les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées pourra, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées, s'il en existe, spécifier, en une première étape, un âge minimum de quatorze ans.* (Convention 138 de l'OIT).

La non-discrimination en matière d'emploi :

- Soit *l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, afin d'éliminer toute discrimination en cette matière*. La discrimination se réfère à *toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale [ou autre], qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession* (Convention 100 de l'OIT).
- La non-discrimination implique également un *taux de rémunération fixé sans discrimination fondée sur le sexe* (Convention 111 de l'OIT).

Des conditions de travail décentes :

- Essentiellement, *prévenir les accidents et les atteintes à la santé qui résultent du travail, sont liés au travail ou surviennent au cours du travail, en réduisant au minimum les causes des risques inhérents au milieu de travail, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable* (Convention 155 de l'OIT).
- Les femmes enceintes ou qui allaitent doivent être soustraites à la réalisation *d'un travail qui a été déterminé par l'autorité compétente comme préjudiciable à leur santé ou à celle de leur enfant ou dont il a été établi par une évaluation qu'il comporte un risque significatif pour la santé de la mère ou celle de l'enfant*. Les femmes ont droit à un congé de maternité d'une durée minimale de quatorze semaines dont une partie (minimalement six semaines) sera obligatoirement prise après l'accouchement. *Sur présentation d'un certificat médical, un congé doit être accordé, avant ou après la période de congé de maternité, en cas de maladie, complications ou risque de complications résultant de la grossesse ou de l'accouchement. La nature et la durée maximale de ce congé peuvent être précisées conformément à la législation et à la pratique nationales*. Ces congés sont assortis d'un droit à recevoir des prestations en espèces (Convention 183 de l'OIT).

Des heures de travail non excessives :

- Il faut respecter les conventions relatives aux différents secteurs d'activités en ce qui concerne la durée maximale en heure de la semaine de travail, les modalités de calcul du temps supplémentaire ainsi que les temps de repos minimaux (Conventions 1, 30, 31, 46, 49, 51, 57, 61, 67, 109, 153 et 180 de l'OIT).

Un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles :

- *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté* (Article 25 de la DUDH).

- *Il est interdit à l'employeur de restreindre de quelque manière que ce soit la liberté du travailleur de disposer de son salaire à son gré. [...] Est interdite toute retenue sur les salaires dont le but est d'assurer un paiement direct ou indirect par un travailleur à un employeur, à son représentant ou à un intermédiaire quelconque (tel qu'un agent chargé de recruter la main-d'œuvre) en vue d'obtenir ou de conserver un emploi (Convention 95 de l'OIT).*



**Confédération
des syndicats nationaux**

**Politique syndicale relative
à la gouvernance des entreprises
et des institutions publiques**

Conseil confédéral
Québec, 11, 12 et 13 mars 2009

Table des matières

Évolutions récentes en matière de gouvernance.....	302
Un modèle de gouvernance : la valeur actionnariale	306
Un modèle de gouvernance qui tient compte de toutes les parties prenantes ...	308
La gouvernance des cégeps et des universités.....	311
Conclusion	313
Propositions	314

Le congrès de mai 2008 a engagé la CSN dans l'élaboration d'une politique syndicale relative à la gouvernance des entreprises et des institutions publiques. Il a également prévu la mise en place d'un groupe de travail pour mener les réflexions et préparer un rapport à soumettre aux instances.

La question de la gouvernance constitue un des volets de la résolution sur la responsabilité sociale des entreprises. Les deux sujets sont ainsi associés parce que l'organisation du pouvoir et les processus de prise de décision dans les organisations constituent des déterminants du respect de l'ensemble de leurs responsabilités sociales et environnementales.

Le groupe de travail mis en place par le comité exécutif de la CSN à l'été 2008, sous la responsabilité du trésorier Pierre Patry, est composé de :

- Ronald Cameron, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
- Gaétan Châteauneuf, Conseil central du Montréal métropolitain
- Ann Gingras, Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches
- Chantale Larouche, Fédération nationale des communications
- Sylvain Parent, Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt
- Lise Robichaud, Conseil central de la Côte-Nord

Le groupe de travail a été appuyé dans ses travaux par Nathalie Joncas et Richard Lanthier du Service des relations du travail et par Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif.

La gouvernance est essentiellement une affaire de pouvoir et d'exercice du pouvoir. Le terme est utilisé à plusieurs fins et couvre de nombreuses réalités : gouvernance politique, gouvernance locale, gouvernance mondiale, gouvernance d'entreprise, etc. La gouvernance des entreprises et des institutions nous intéresse tout particulièrement : ce terme couvre l'ensemble des structures et des règles de décision, d'information et de surveillance qui assurent le fonctionnement d'une organisation et permettent aux ayants droits et aux parties prenantes de voir leurs intérêts respectés et leur voix entendue.

Les structures de gouvernance englobent donc la direction d'une entreprise ou d'une institution, son conseil d'administration et ses comités, les vérificateurs internes et externes, et selon la nature de l'organisation, diverses structures de consultation ou d'information.

La gouvernance est un enjeu important parce que les structures et les processus mis en place déterminent la capacité d'une organisation de bien remplir sa mission. À ce seul titre, elle devrait préoccuper toutes les organisations.

La gouvernance est aussi devenue une question de grande actualité au début de ce siècle avec l'affaire Enron, suivie de plusieurs autres scandales financiers. Ces scandales ont illustré l'incapacité des structures ou des mécanismes en place à déceler les problèmes et contrôler les directions d'entreprises. L'encadrement légal s'est révélé insuffisant et les processus de contrôle internes et externes des entreprises ou des institutions se sont aussi révélés inadéquats.

Depuis ce temps, les politiques relatives à la gouvernance sont débattues partout, les concepts de « bonne gouvernance » ont été mis en évidence et des changements législatifs ont été apportés dans nombre de pays, c'est également le cas au Québec. Ces changements ont permis la mise en place de pratiques plus adéquates. Nous constatons cependant qu'à certains égards, ces changements contribuent au renforcement d'une vision de l'entreprise axée plutôt sur les résultats à court terme, et ce, au détriment du développement à long terme.

Nous proposerons donc ici un certain nombre de mesures pour favoriser une meilleure prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes aux entreprises et aux organisations, intérêts souvent niés ou négligés. Enfin, considérant les enjeux actuels de la gouvernance dans le monde de l'éducation au Québec, nous présenterons quelques réflexions à cet égard.

Évolutions récentes en matière de gouvernance

La question de l'organisation du pouvoir dans les entreprises et les institutions est débattue depuis longtemps dans les écoles de gestion. En décembre 2001 cependant, la faillite surprise d'Enron, avec 6 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi et l'essentiel de leur épargne retraite, a créé un choc. Des dirigeants de cette entreprise l'ont menée au précipice sans que les structures de gouvernance internes et externes puissent les en empêcher. Les différents acteurs ont été soit complices de malversations, soit inaptes à détecter les risques auxquels était soumise l'entreprise. Un des grands cabinets de vérificateurs du monde, Arthur Andersen, a été emporté dans cette tourmente.

Il s'est avéré que ce cas n'était pas isolé. De nombreux scandales ont éclaté dans les années suivantes aux États-Unis, au Canada et en Europe. Dans bien des cas, il y a eu tricherie, comptes trafiqués, rémunérations extravagantes. Cependant, le pillage d'entreprises par de nombreux dirigeants s'exerce aussi dans la plus parfaite légalité, illustrant la faiblesse des structures de gouvernance, de reddition de comptes et de l'encadrement par les autorités de régulation.

De nombreux gouvernements ou autorités règlementaires ont par la suite modifié les législations ou règlements pour assurer une plus grande intégrité et accroître la fiabilité de l'information financière. Ils ont cherché à rendre imputables les directions des sociétés, à rendre les conseils d'administration et leurs comités indépendants de la direction de la société de façon à mieux contrôler celles-ci,

ainsi qu'à éviter les décisions prises en fonction des intérêts premiers de la direction.

Dans cette série d'interventions, la loi *Sarbanes-Oxley* a été adoptée en 2002 aux États-Unis pour rendre, entre autres, les dirigeants personnellement responsables des comptes de l'entreprise et accroître la présence de membres indépendants dans la structure de gouvernance. Au Canada, une série de règles, parfois incitatives, parfois impératives ont été adoptées par les autorités réglementaires sur l'attestation de l'information produite, les comités de vérification, les vérificateurs externes, la composition des conseils d'administration et des comités créés par les conseils.

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a adopté en 2004 une nouvelle mouture de ses *Principes de gouvernement d'entreprise* qui traitent notamment des conflits d'intérêts et du renforcement du rôle du conseil d'administration. Ces principes visent à renforcer le rôle des actionnaires par rapport à la direction des entreprises et reconnaissent timidement que les droits reconnus aux parties prenantes doivent être respectés. Ces principes ont été adoptés par les pays membres et influencent la mise en place des cadres réglementaires dans ceux-ci.

Au Québec, une série d'initiatives privées et publiques ont été prises relativement à la gouvernance. Dans nos rangs, Bâtirente a adopté en 2005 ses *Lignes directrices sur la gestion active des risques sociaux, environnementaux et reliés à la gouvernance d'entreprise*, lignes directrices adoptées par la suite à la CSN par le conseil fédéral. Ces lignes directrices appellent à une vigilance de la part des fiduciaires de régimes de retraite à l'égard de la gouvernance des sociétés auxquelles sont confiés leurs capitaux. Elles traitent de la composition des conseils d'administration, de l'indépendance, de la diversité et de la compétence des administrateurs, des différents comités du conseil, etc.

En 2005 également, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques a été mis sur pied avec mission de stimuler la recherche et la diffusion de connaissances sur la gouvernance ainsi que pour renforcer la qualité de la gouvernance dans les organisations. Le Collège des administrateurs a aussi été fondé à l'initiative de la Caisse de dépôt et placement du Québec et placé sous la férule de l'Université Laval.

De son côté, le gouvernement du Québec a revu la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement (2004) et plus largement la gouvernance de l'ensemble des sociétés d'État (2006). Ces législations reprennent les éléments relatifs à l'indépendance des administrateurs, à la séparation des rôles de président-directeur général et de président du conseil d'administration ainsi qu'à la constitution des comités du conseil. Trait tout à fait original, la Loi sur la gouvernance des sociétés

d'État prévoit que les conseils doivent, à terme, être composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

La CSN est intervenue en commission parlementaire sur ce projet de loi, nous y avons alors appuyé ce principe d'égalité hommes-femmes ; nous avons insisté sur la présence nécessaire des parties prenantes, en particulier celles du monde du travail, dans ces conseils. Nous avons également affirmé l'importance de la présence de membres indépendants et de la séparation des fonctions de président-directeur général et de président du conseil d'administration. Nous avons enfin plaidé pour un élargissement de la reddition de comptes aux dimensions sociale et environnementale.

Dans le domaine économique et social, le gouvernement du Québec a réformé en 2003 les structures de gouvernance locale et régionale. Dans ce cas, le gouvernement a décidé de confier ces structures presque exclusivement aux élus régionaux et locaux, niant la place qu'y occupait la société civile et la contribution essentielle qu'elle y apportait. La CSN et ses organisations affiliées se sont vivement opposées à cette initiative.

Enfin, plus près de nous le gouvernement du Québec a déposé, à l'automne 2008, des projets de loi sur la gouvernance des universités et des cégeps. Nous reviendrons plus loin sur ceux-ci.

Ce très rapide survol des initiatives, en matière de gouvernance ici et ailleurs, montre l'importance qu'a prise cette thématique dans toutes les sociétés du monde. L'examen de la gouvernance des entreprises ou des institutions, en particulier lorsque des problèmes surviennent dans l'accomplissement de la mission de l'organisation, est maintenant une constante.

De tous ces exercices de réflexion et de révision des pratiques de gouvernance, un certain nombre de constantes se sont dégagées et font maintenant partie des pratiques généralement proposées en matière de gouvernance. Sans les commenter, nous pourrions les résumer ainsi :

- Le conseil a un rôle fiduciaire, il agit pour le compte des parties prenantes en ce qui concerne la mission, les objectifs et les stratégies de l'organisation. Il doit aussi veiller à la bonne gestion des ressources dont la société dispose. Son rôle de mandataire lui permet de valider ou de remettre en cause les décisions des dirigeantes et des dirigeants.
- Le conseil s'assure de la pérennité de l'organisation en veillant à ce que celle-ci atteigne une rentabilité suffisante pour satisfaire les besoins des parties prenantes. Pour un organisme public, la création de valeur s'exprime par l'atteinte des objectifs de l'institution dans le respect d'un financement public.

- Il y a séparation des responsabilités de président-directeur général et de président du conseil d'administration de façon à contribuer à l'indépendance du conseil par rapport à la direction.
- Les conseils devraient être composés majoritairement d'administrateurs indépendants⁵. Ceux-ci doivent posséder compétence et vertu d'intégrité.
- Les principales responsabilités du conseil d'administration sont celles-ci :
 - Adoption et évaluation des orientations et plans stratégiques
 - Gestion des risques
 - Surveillance et évaluation des pratiques de gouvernance de l'organisation
 - Recrutement des dirigeantes et des dirigeants
 - Surveillance des conflits d'intérêts
 - S'assurer de l'intégrité de l'information financière
 - S'assurer de la conformité aux lois et aux règlements
 - Veiller à la pérennité de l'organisation
- Les conseils confient à des comités du conseil certaines fonctions : vérification, gouvernance et éthique, ressources humaines. Pour les entreprises ou les institutions à vocation économique s'ajoute un comité de gestion des risques.

Dans les organismes publics, les fonctions à exercer sont en principe les mêmes, mais le cadre légal vient modifier l'importance de plusieurs d'entre elles. Ainsi, les lois constitutives ou qui encadrent le fonctionnement de l'institution fixent souvent plusieurs paramètres (nomination de la présidence du conseil, budgets, structures de rémunération, etc.) ce qui fait en sorte que le conseil a plus ou moins de pouvoir sur ces questions. La discrétion accordée à une autorité politique responsable peut aussi déterminer la marge de manœuvre d'un conseil.

Enfin, il est largement reconnu que la culture organisationnelle joue un rôle très important dans le développement d'une organisation ainsi que dans son administration. Elle contribue à maintenir un lien important entre l'environnement externe et l'environnement interne de l'entreprise ou de l'institution. Elle contribue à mobiliser les ressources pour atteindre les objectifs.

La culture organisationnelle est constituée de l'ensemble des valeurs, des convictions, des pratiques courantes, des traditions et des significations liées à la poursuite d'une mission et qui, édifiée au fil de l'histoire de l'organisation, lui confère son caractère propre, oriente sa nature et mobilise son énergie. C'est

⁵ Cette notion est cependant l'objet de nombreux débats, nous y reviendrons plus loin.

comme la personnalité collective de l'entreprise. C'est la composante organisationnelle la plus difficile à modifier.

Il est important pour l'organisation de mettre en place un conseil qui va favoriser le développement de la culture organisationnelle. Le conseil doit être capable d'avoir une orientation commune en ce qui concerne la mission, la vision et les valeurs de l'organisation.

La mise en œuvre des principes énoncés et la mise en place d'une approche plus rigoureuse relativement à la gouvernance sont essentielles pour assurer une administration saine, pour contrer les malversations, la prévalence des intérêts particuliers et la tendance à diriger les sociétés en fonction de stricts objectifs de rentabilités à court terme. Ces développements sont cependant demeurés insuffisants dans la mesure où la gouvernance des entreprises est dirigée principalement vers le renforcement du pouvoir des actionnaires sur celles-ci, ce renforcement contribue lui-même au « court-termisme ». La gouvernance au service de la valeur actionnariale (au service du cours le plus élevé des actions) se réalise souvent au détriment des intérêts des autres parties prenantes de l'entreprise ou de l'institution.

Nous croyons que ces intérêts doivent être mieux pris en compte dans la gouvernance des organisations.

Un modèle de gouvernance : la valeur actionnariale

Le modèle dominant de gouvernance, que nous venons de décrire, stipule que les administrateurs ne doivent pas avoir eux-mêmes d'autres intérêts que ceux des parties prenantes ***et en particulier ceux des actionnaires***.

Les conseils d'administration agissent donc au nom de ceux qui les mandatent pour assurer l'atteinte des objectifs de leur organisation.

Les conseils d'administration doivent-ils pour autant agir dans le seul intérêt de celui qui les mandate? La réalisation de la mission de l'organisation sur une base durable est-elle toujours bien servie par les exigences immédiates des mandants? Les organisations ont des obligations et des responsabilités envers de nombreuses parties prenantes : les salarié-es, les communautés où elles sont établies, les fournisseurs, les clients, les bénéficiaires des services, etc. Ces obligations et ces responsabilités devraient être considérées par l'ensemble de la structure de gouvernance de l'organisation.

Les entreprises familiales ou les entreprises dont l'actionnariat est concentré entre les mains d'un nombre restreint d'actionnaires peuvent plus facilement garder le cap sur la perspective de développement à long terme de leur orga-

nisation. Cependant, dans les entreprises ouvertes (c'est-à-dire cotées en bourse) où l'actionnariat est dispersé, le modèle de la valeur actionnariale a connu ces dernières années des dérives très importantes. Beaucoup de directions d'entreprise et de conseils d'administration ont dirigé l'entreprise en fonction de la seule valorisation à court terme du cours de l'action. Cette valorisation s'est réalisée souvent au détriment des intérêts des autres parties prenantes et même au détriment de la réalisation de la mission de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants est dans ces cas directement ou indirectement liée à la croissance de la valeur de l'action et le niveau de rémunération lié à l'atteinte de ces objectifs est généralement très élevé. L'intérêt personnel des dirigeants est alors d'obtenir cette croissance rapidement, même si cela mène l'entreprise à des niveaux d'endettement dangereux, même si cela empêche l'entreprise d'investir dans la recherche, la formation, le développement, toutes mesures essentielles à moyen et à long terme, mais parfois coûteuses à court terme.

Les actionnaires eux-mêmes ont alors peu d'intérêt pour la réussite à long terme. Alors que le modèle de gouvernance prévoit qu'on doit veiller en premier lieu à leurs intérêts, ils ont peu ou pas de fidélité ou d'engagement envers l'entreprise. Les titres boursiers sont ainsi détenus par les actionnaires pendant une durée moyenne inférieure à sept mois et demi au Canada.⁶ Ces actionnaires qui privilégient le rendement et la liquidité (capacité de vendre leurs titres en tout temps) ne devraient-ils pas avoir renoncé au contrôle de l'entreprise⁷ ?

Cette vision a nourri toutes sortes de pratiques préjudiciables aux autres parties prenantes de l'entreprise et souvent à l'entreprise elle-même : acquisitions par endettement où l'entreprise achetée est surchargée de dettes pour assurer un rendement élevé sur l'avoir des actionnaires; suppressions massives d'emploi, délocalisations pour accroître le rendement à court terme. Les moyens utilisés pour assurer la croissance du cours de l'action n'étant pas toujours efficaces, plusieurs se sont engagés dans des tricheries de diverses natures pour écumer une entreprise ou faire croire à un niveau de rentabilité inexistant, etc. Dans tous ces cas, des salarié-es perdent leur emploi, parfois les économies d'une vie, et des communautés subissent la fermeture d'entreprises établies de longue date.

La crise financière actuelle montre que ces mécanismes ont incité à une prise de risque absolument démesurée dans nombre d'institutions alors que les dirigeants de ces institutions y ont trouvé plus que leur compte. Pour nombre d'entre eux, même si la source se tarit aujourd'hui, les richesses personnelles accumulées sont extraordinaires.

⁶ Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. Mémoire relatif aux investisseurs à court terme et droit des actionnaires. Avril 2008.

⁷ Voir Aglietta, Michel et Rebérioux, Antoine. « Dérives du capitalisme financier ». Albin Michel. 2004.

Cette crise permet d'établir clairement que ce modèle n'est même pas viable pour les actionnaires. Des entreprises sont littéralement détruites par cette vision de court terme et les actionnaires y perdent leur mise.

La CSN est d'avis que les autorités règlementaires québécoise et canadienne doivent examiner toutes les mesures qui pourraient contribuer à briser ce cycle. À cet égard, la CSN soutient les orientations défendues par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC), voulant que l'exercice effectif du droit de vote lié à une action soit conditionné à une période de détention minimale; que les dividendes soient plus élevés pour les actions détenues depuis une longue période de temps; que les assemblées d'actionnaires puissent tenir un vote consultatif sur la politique de rémunération des dirigeants et enfin qu'un administrateur n'occupe qu'un nombre limité de postes dans de grandes sociétés.

***Un modèle de gouvernance
qui tient compte de toutes les parties prenantes***

Non seulement faut-il briser le cycle de la valeur actionnariale, mais la CSN croit qu'il faut mettre en œuvre une vision de la gouvernance des entreprises et des institutions qui assurent la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Dans notre cadre juridique, les parties prenantes aux entreprises et aux institutions ont des droits définis par la loi (par exemple dans le droit du travail, le droit des faillites, le droit des sociétés, etc.) ou par des contrats ou des documents qui régissent les relations contractuelles, dont les conventions collectives. Il demeure que ces cadres légaux et contractuels sont, en maintes circonstances, insuffisants pour veiller à la protection adéquate des parties prenantes vis-à-vis des risques que leur fait porter l'organisation⁸.

Combien de fois n'avons-nous pas affirmé que l'absence de transparence économique et le refus des entreprises de soumettre leurs stratégies de développement à la discussion étaient préjudiciables aux droits des salarié-es et des communautés concernées?

Comment se fait-il, par exemple, que les salarié-es d'Alcan n'aient que le journal comme information pour comprendre ce que signifie pour eux l'acquisition de la compagnie par Rio Tinto? Pourtant au même moment, le président de la compagnie doit se présenter devant les salarié-es européens, dans le cadre des comités d'entreprise, pour exposer la vision du développement de celle-ci. Alors que les entreprises crient haut et fort que leur main-d'œuvre est leur principale richesse, elles n'ont toujours pas mis en place les mécanismes et les lieux où

⁸ Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE. « La voix des salariés dans le gouvernement d'entreprise — une perspective syndicale ». 2005.

transmettre l'information, partager leur vision et permettre un débat avec ceux dont, bien plus que les actionnaires, l'avenir dépend d'elles.

Les cadres existants sont aussi insuffisants dans la plupart des cas pour assurer la pleine contribution des parties prenantes à la vie et à la performance de l'entreprise ou institution. Là aussi, c'est une constante de l'intervention de la CSN depuis nombre d'années : les salarié-es possèdent un savoir, une connaissance des produits, des procédés, des façons de faire qui doivent être mis à contribution dans un cadre ouvert et non contraignant.

La connaissance qu'ont les salarié-es de l'entreprise ou de l'institution et les risques auxquels ils sont exposés évoluent dans le temps et ne peuvent être entièrement reflétés dans les conventions collectives ou les contrats de travail individuels. La participation des salarié-es dans le processus de décision de l'entreprise devrait être considérée comme complémentaire de la relation contractuelle de travail.

La CSN affirme donc que la structure de gouvernance des entreprises et des institutions doit comprendre des mécanismes statutaires d'information et de consultation sur la performance de l'organisation, sa situation financière et ses stratégies.

Le cadre qui régit la gouvernance des organisations doit aussi prévoir des mécanismes pour que les parties prenantes, y compris les salarié-es de l'entreprise, soient en mesure de faire état auprès des dirigeants et du conseil d'administration de leurs inquiétudes concernant d'éventuelles pratiques illicites ou contraires à l'éthique, tout en faisant en sorte que leurs droits soient protégés.

Enfin, les entreprises et institutions devraient prendre des mesures dans leur cadre de gouvernance pour s'assurer qu'elles respectent, directement et à travers leur chaîne d'approvisionnement, les droits humains, les droits fondamentaux au travail et qu'elles adoptent des mesures pour réduire leur empreinte écologique. Il est de la responsabilité des institutions internationales et des États de définir le droit et d'édicter les règles en ces matières; toutes les organisations doivent les respecter et prendre des moyens pour s'en assurer.⁹

Les institutions publiques à vocation non commerciale présentent des particularités qui exigent une approche spécifique. Ces institutions, présentes particulièrement dans les domaines de la santé et de l'éducation, ont pour mission d'assurer un service public. Elles sont mandatées par l'État, un cadre légal définit leur champ d'action, elles ont des obligations de moyens envers la population. Elles ne sont pas, par ailleurs, liées par des enjeux commerciaux. Cette mission exige une transparence, une implication particulière des parties prenantes. Cette

⁹ Voir Ruggie, John. *Report of the Special representative of the Secretary-General (de l'ONU) on the issue of human rights and transnational corporations and other business enterprises.*

implication est reconnue de longue date par la présence des usagères et des usagers et des salarié-es dans les structures de gouvernance et, spécifiquement, dans les conseils d'administration.

Il faut se rappeler cependant que si la présence des parties prenantes dans les structures de gouvernance est une condition nécessaire à la prise en compte de leurs intérêts, ce n'est pas une condition suffisante pour s'assurer d'une structure de gouvernance adéquate. Ces structures de gouvernance, en particulier la composition des conseils d'administration, doivent répondre des mêmes exigences que les autres : des administrateurs indépendants de la direction qui offrent compétence et intégrité ainsi que des mécanismes précis pour traiter des conflits d'intérêts¹⁰.

Dans ce contexte, la CSN affirme que les salarié-es membres des conseils d'administration doivent être considérés comme des administrateurs indépendants. La situation des salarié-es est évidemment liée intimement à celle de l'institution, mais dans la mesure où la situation financière et la fonction dans l'organisation des salarié-es administrateurs ne dépend pas de la direction, ceux-ci peuvent agir de façon indépendante.

Cette position est contraire à la philosophie développée actuellement au Québec qui veut que le lien d'emploi entache irrémédiablement l'indépendance. Nous ne retenons pas cette approche, préférant celle que nous avons déjà adoptée dans nos *Lignes directrices sur la gestion active des risques sociaux, environnementaux et liés à la gouvernance d'entreprise*. Cette définition prévoit qu'un administrateur est indépendant s'il ne correspond à aucune des caractéristiques suivantes :

- Être membre de la haute direction ou avoir été membre de la haute direction de la compagnie ou d'une de ses filiales au cours des trois dernières années.
- Avoir un lien de parenté avec un membre de la haute direction de la compagnie ou d'une de ses filiales.
- Offrir des services professionnels à la société, à ses filiales ou aux membres de sa haute direction qui sont suffisamment importants pour faire l'objet d'une divulgation en vertu des lois sur les valeurs mobilières.
- Se trouver dans une situation de réciprocité envers un membre de la haute direction de l'entreprise¹¹.

¹⁰ Nous ne limitons pas ici la notion de compétence à la possession d'un savoir particulier dans un domaine de connaissances, mais nous tenons compte aussi de la connaissance d'une organisation et de l'univers social ou économique dans lequel elle évolue, qui sont essentielles en maintes circonstances à la prise de décision.

¹¹ Un administrateur est dans une situation de réciprocité lorsqu'un membre de la haute direction de l'entreprise où il siège est membre du conseil d'administration de l'entreprise où il assume des fonctions de direction.

- Être bénéficiaire direct ou indirect de l'usufruit de plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise.
- Être membre de la haute direction d'un important client ou fournisseur de l'entreprise.
- Être membre de la haute direction d'une fondation ou d'une université (chaire, institut ou centre de recherche) recevant des subventions de l'entreprise ou d'une de ses filiales.

Les salarié-es ont évidemment des intérêts dans l'institution et sont susceptibles de se retrouver en conflits d'intérêts lorsque différents sujets sont débattus, les plus évidents étant les questions de relations de travail. Il importe que les conseils d'administration se donnent des règles claires pour gérer ces conflits d'intérêts de façon à ne pas entacher l'indépendance des administrateurs. Une telle politique de gestion des conflits d'intérêts est d'ailleurs essentielle pour tous les administrateurs, salarié-es ou non, qui sont tous susceptibles de se trouver dans une telle situation.

La gouvernance des cégeps et des universités

Le gouvernement du Québec a déposé à l'automne 2008 des projets de loi édictant de nouvelles règles relatives à la gouvernance des cégeps et des universités¹². On doit s'attendre à ce que le nouveau gouvernement agisse dans le même sens et qu'une commission parlementaire traite de ces enjeux.

Dans les deux projets de loi, qui pourraient par ailleurs être modifiés, on prévoit que les deux tiers des administrateurs devront se qualifier comme indépendants (les salarié-es sont explicitement définis comme étant dépendants). Dans le cas des universités, on prévoit qu'au minimum le quart (au maximum le tiers) des administrateurs devra provenir de la communauté universitaire (étudiants et personnel). Dans le cas des cégeps, on prévoit un nombre fixe d'administrateurs dans chaque institution (17), dont deux étudiants, deux professeurs et un salarié des autres catégories. On prévoit aussi la constitution obligatoire de comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines.

Les fédérations concernées de la CSN ont particulièrement dénoncé la diminution de l'importance des personnels et des membres des communautés des institutions dans les conseils d'administration. Elles expriment aussi que la venue d'une majorité d'administrateurs dits indépendants entraînera la venue d'une classe d'administrateurs issus du monde des affaires qui ont une vision semblable des rapports sociaux et une connaissance limitée des réalités des institutions d'enseignement collégial et universitaire.

¹² Projets de loi 107 et 110 morts au feuillet avec le déclenchement des élections provinciales.

La volonté de Québec d'agir sur la nature de la gouvernance des institutions d'enseignement collégial et universitaire découle directement des problèmes majeurs que connaît l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à la suite des investissements qui ont mal tourné dans divers projets immobiliers. Ces problèmes ont exigé que Québec investisse des centaines de millions de dollars pour recapitaliser l'UQAM. On comprend aisément la suite, Québec désirant renforcer la qualité de la gouvernance des institutions pour éviter le plus possible la répétition de tels évènements.

La CSN appuie la volonté d'assurer la mise en place de mécanismes de gouvernance qui garantissent au mieux la capacité de ces institutions de remplir leur mission. Un certain nombre de considérations s'imposent cependant dans ce débat.

D'abord, on passe trop vite sur l'impact des compressions budgétaires sur une période prolongée pour toutes ces institutions et, dans le cas de l'UQAM, sur l'effet combiné du sous-financement chronique avec le manque structurel d'équipements. Ces conditions imposées à nos institutions d'enseignement sont, de l'avis de la CSN, au moins aussi dangereuses pour la capacité à remplir leur mission que les déficiences de gouvernance constatées. Nous continuerons à répéter qu'il est urgent d'assurer le réinvestissement en enseignement supérieur. Enfin, le fiasco de l'UQAM est aussi le fiasco de l'approche des partenariats public-privé que Québec cherche à imposer à toutes les institutions.

Nous partageons le principe qu'une institution qui dispose d'autonomie pour déterminer la façon de réaliser sa mission doit disposer d'une gouvernance d'autant plus forte (processus rigoureux, garde-fous efficaces, etc.) que son autonomie est grande. Nos institutions d'enseignement disposent d'une autonomie relative en particulier en ce qui a trait à la détermination de leurs revenus (subventions et frais de scolarité sont décidés à Québec). Elles ont cependant une autonomie assez grande dans la façon de disposer de budgets importants, elles ont aussi à assurer l'encadrement et la préservation des libertés d'enseignement et de recherche. La gouvernance doit permettre d'assurer cette double responsabilité, sans étouffer ces libertés ou les soumettre à des intérêts externes.

Ces exigences plaident pour une gouvernance forte et une présence forte de la communauté universitaire ou collégiale dans le conseil d'administration. Elle plaide aussi pour une approche qui respecte les traditions et les diversités de ces institutions, une approche trop normative dans les structures à mettre en place ne nous semble donc pas appropriée.

Il est essentiel par ailleurs que les législations prévoient explicitement, s'il y a lieu, que les administrateurs externes aux institutions aient non seulement des compétences et des expériences diverses, mais aussi reflètent la diversité sociale, la prise en compte de visions variées des enjeux sociaux, culturels et

économiques. Cet encadrement devrait, comme cela était prévu dans les deux projets de loi, reprendre l'objectif de parité hommes-femmes.

Conclusion

La crise actuelle, ainsi que toutes les dérives qu'a connues le capitalisme financier et industriel au cours des dernières années, plaident fortement pour l'application de normes de gouvernance rigoureuses. Les salarié-es, les citoyennes et les citoyens ont tout intérêt à ce que la compétence et l'intégrité soient élevées, ils ont aussi intérêt à ce que des remparts, des garde-fous efficaces soient en place pour contenir ces dérives. C'est pourquoi la CSN demande la révision d'un ensemble de législations pour permettre l'application de telles normes.

Les mesures couramment proposées, en particulier en ce qui a trait à la définition d'administrateurs indépendants, méritent d'être débattues. Nous proposons une approche qui nous semble plus prometteuse.

La recherche de l'équité hommes-femmes dans les conseils d'administration constitue un élément réellement innovateur que la CSN tient à saluer. Nous croyons qu'il faut continuer dans cette veine d'innovation en s'assurant que les entreprises et les institutions prennent correctement en compte leurs responsabilités sociales et environnementales dans leur structure de gouvernance. Pour la CSN, ceci passe par la reconnaissance de la voix des salarié-es dans les entreprises et les institutions ainsi que par la mise en place de mécanismes pour, au-delà des principes, s'assurer du respect des droits humains, des droits fondamentaux au travail et de la diminution de l'empreinte écologique.

Propositions

Il est proposé que la CSN :

- Soutienne les orientations défendues par le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) voulant que l'exercice du droit de vote lié à une action soit conditionné à une période de détention minimale ; que les dividendes soient plus élevés pour les actions détenues depuis une longue période de temps ; que les assemblées d'actionnaires puissent tenir un vote consultatif sur la politique de rémunération des dirigeantes et des dirigeants et, enfin, qu'un administrateur n'occupe qu'un nombre limité de postes dans de grandes sociétés.
- Réclame des modifications aux lois du travail pour que les entreprises et les institutions mettent en place des mécanismes statutaires d'information et de consultation sur la performance, la situation financière et les stratégies de l'organisation.
- Revendique le droit des parties prenantes, y compris des salarié-es, de pouvoir faire valoir leurs inquiétudes relatives à d'éventuelles pratiques illicites ou contraires à l'éthique tout en voyant leurs droits protégés.
- Propose l'adoption par toutes les organisations de mécanismes pour s'assurer du respect, dans leur activité propre comme dans celle de leur chaîne d'approvisionnement, des droits humains, des droits fondamentaux au travail et l'adoption de mesures pour réduire leur empreinte écologique.
- Affirme que les salarié-es d'une entreprise ou d'une institution doivent être considérés comme des administrateurs indépendants et que des mécanismes de gestion des conflits d'intérêts doivent être mis en place.
- Affirme que les administrateurs externes dans les institutions doivent, non seulement, posséder des compétences et des expériences diverses, mais aussi refléter la diversité sociale, une diversité d'intérêts en ce qui regarde les enjeux sociaux, culturels et économiques.



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

**Pour sortir de la crise,
plus solidaires !**

Texte adopté par
le conseil confédéral
Québec, 11, 12 et 13 mars 2009

Table des matières

Introduction.....	321
La crise	322
Crise financière et économique, surtout crise d'un modèle de développement	323
Faire face à la crise : les propositions de la CSN	328
Pour un plan d'investissement social.....	328
Pour un marché du travail tourné vers l'avenir	329
Pour contribuer à la relance économique et contrer la paralysie financière	331
Pour régler le capitalisme financier	332
Agir maintenant pour un développement soutenable	333

Ce qui a commencé comme une crise financière est devenu une crise économique, se transforme en crise de l'emploi, et pourrait se transformer en crise humanitaire, si les pays qui en ont les moyens n'agissent pas.

Robert Zoellick, président de la Banque mondiale¹

Introduction

Le monde est plongé dans une crise financière et économique sans précédent depuis 80 ans. Cette citation illustre bien à la fois l'enchaînement et la profondeur des conséquences économiques et sociales qui frappent déjà le monde et qui s'aggravent de semaine en semaine.

La crise montre à quel point le monde est devenu interdépendant, à quel point la croissance des échanges et la mise en place d'ententes commerciales aux niveaux international, continental ou bilatéral ont relié les économies et les sociétés. Beaucoup ont cru, dans un premier temps, que les pays émergents seraient relativement épargnés et que la crise financière frapperait surtout les pays développés. Certains croyaient à un certain découplage entre les économies. Ici même au Québec, et au Canada, on a beaucoup devisé sur le fait que nous nous en tirerions mieux qu'en d'autres occasions, on a affirmé que notre économie était plus forte et résisterait mieux aux chocs.

Les économies ne seront pas toutes frappées également, ainsi il est vrai que le Québec et le Canada arrivent en récession avec des taux de chômage plus bas qu'en d'autres occasions, mais plus personne ne croit au découplage. L'Organisation internationale du travail (OIT) évalue que 50 millions de personnes risquent de se trouver au chômage. Les États-Unis perdent plus de 600 000 emplois par mois depuis la fin de l'année 2008, le taux de chômage monte au Québec, en Ontario, au Canada. L'année 2009 sera l'année du chômage.

Les mesures pour contrer la paralysie financière et pour contribuer à la relance de l'économie sont donc essentielles. Les mesures pour aider les travailleurs et les travailleuses qui sont victimes de cette crise le sont tout autant.

En plus de la panoplie de mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs, il importe de réfléchir à l'après-crise : quelles mesures mettre en place pour éviter que les mêmes politiques, les mêmes pratiques financières ne produisent à l'avenir les mêmes effets ? Quelles politiques permettront de faire face aux pressions qui se présenteront, à n'en pas douter, sur les finances publiques, les programmes sociaux, les services publics ? Aujourd'hui, l'heure est à l'intervention massive de l'État pour sauver ce qui peut l'être, mais les partisans d'un État minimal ne désarmeront pas si facilement.

¹ *Le Monde*. Quelle relance pour les pays les plus vulnérables ! 20 février 2009.

Nous savons aussi que des enjeux préexistants à la crise financière ne s'évanouiront pas : la crise alimentaire, la crise énergétique, la crise environnementale. Quelles propositions avancer pour que la relance économique contribue à contenir ces problèmes plutôt qu'à les exacerber, pour qu'on s'attaque aux mécanismes qui ont créé ces situations plutôt que les renforcer ?

Nous ne prétendons pas avoir toutes les réponses à ces questionnements, tant s'en faut, mais il est tout de même essentiel d'y réfléchir et de chercher des pistes qui vont dans la bonne direction. Ce texte a surtout pour objectif de présenter ces pistes, nous nous contenterons donc de survoler les éléments explicatifs de la crise et son développement. Nous évoquerons aussi les liens entre cette crise et le modèle dominant de développement qui lie société de consommation, mondialisation et politiques néolibérales.

La crise

Le ralentissement économique actuel est d'une ampleur jamais vue depuis la Seconde Guerre mondiale. Toutes les économies développées sont simultanément en récession, plusieurs des économies en développement, qui connaissaient un taux de croissance élevé, voient ces taux de croissance coupés de moitié ou plus. La croissance mondiale qui atteignait 5 % annuellement frôlera le zéro en 2009.

De très grandes banques, parfois plus que centenaires, sont littéralement en faillite aux États-Unis, en Islande, en Angleterre, dans d'autres pays. Plus de deux millions et demi d'Américains ont perdu leur maison en 2008 : le pays le plus riche du monde voit nombre de ses citoyens vivre sous tente, dans des voitures, dans des roulottes. Des pays sont en défaut de paiement et font un appel urgent au Fonds monétaire international (FMI).

L'ampleur de la crise est telle que le FMI, bien connu pour son conservatisme fiscal et budgétaire, appelle tous les pays qui en ont les moyens à investir immédiatement 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) dans les mesures de relance. Le FMI prévient déjà qu'un deuxième effort pourrait s'avérer nécessaire.

Les États-Unis, avant le budget déposé fin février, avaient déjà annoncé des mesures de relance totalisant 5,5 % de leur PIB. Au Canada, le gouvernement Harper, par crainte de perdre le pouvoir, s'est résigné à investir 1,5 % du PIB. Nous devons suivre attentivement l'effort des gouvernements canadien et québécois. En effet, si les provinces s'engagent dans les mesures proposées par Ottawa, l'effort global s'élèvera à 1,9 % du PIB. Beaucoup de pays, comme le Canada, se font tirer l'oreille pour engager un plan de relance au moins égal à 2 % du PIB, il est pourtant essentiel que les efforts soient importants et coordonnés. Aucun pays ne devrait tabler sur les efforts des autres pour assurer sa propre relance.

Qu'est-il arrivé pour qu'on passe si rapidement d'une longue période de croissance économique à une sévère récession? De l'exubérance à la dépression, les éditeurs commencent à peine à publier les nombreux livres qui chercheront à nous expliquer les tenants et aboutissants de cette crise ; nous nous contenterons ici d'énoncer les causes qui nous semblent les plus importantes et certains des mécanismes qu'elles ont engendrés. Aujourd'hui, une dangereuse spirale est engagée.

Crise financière et économique, surtout crise d'un modèle de développement

Durant la majeure partie des trois dernières décennies, ce sont les individus très riches qui ont accumulé une part disproportionnée de la richesse. Il faut renverser cette tendance.

Premier budget Obama²

L'ampleur de la crise financière, sa propagation à l'économie réelle et son extension à l'ensemble des pays indiquent clairement qu'il ne s'agit pas d'un simple accident de parcours. Il ne suffira pas d'adopter, à la marge, quelques nouvelles réglementations et mesures de relance pour que tout redevienne comme avant. Tout comme la crise des années 30, la crise actuelle révèle des déséquilibres économiques profonds dont la gravité est amplifiée par la conjonction d'une série de crises : financière, alimentaire, énergétique et environnementale. Il s'agit donc d'une crise globale.

Cette crise résulte d'une forte croissance économique basée sur l'extension d'un modèle de consommation et de production fondamentalement insoutenable. Cette croissance a créé une tension de plus en plus grande sur l'approvisionnement en matières premières, en produits alimentaires et en énergie, tension accompagnée d'une explosion des prix. Même s'il y a maintenant accalmie de ce côté, ces problèmes reviendront nous hanter tout comme celui des changements climatiques qui demeure entier.

Ce régime de croissance a été fortement inspiré par la pensée néolibérale selon laquelle les marchés permettent une allocation efficiente des ressources et, plus formidable encore, sont en mesure de s'autoréguler. Toute intervention de l'État est, au mieux inutile ou, au pire, nuisible parce qu'elle favorise certains groupes d'intérêts au détriment de l'ensemble. Inspirant nos gouvernements, la déréglementation, la privatisation, la flexibilité du marché du travail, le contrôle serré des déficits et de la dette publique, le libre-échange et la libéralisation financière sont devenus les voies à suivre. La crise actuelle nous montre à quel point cette foi dans les marchés a créé d'importants déséquilibres et de graves injustices.

² Tel que rapporté dans *Le Devoir* sous la plume de François Brousseau, 2 mars 2009.

Ces politiques ont contribué en particulier à ce que nos sociétés deviennent de plus en plus inégalitaires. Cette croissance des inégalités constitue un des fondements de la crise financière. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est élargi dans la plupart des pays au cours des dernières décennies³. Aux États-Unis, les 5 % les plus riches détenaient 15,6 % du revenu national en 1981, cette part a grimpé à 22,3 % en 2006. Cette tendance est moins marquée au Québec et au Canada compte tenu du rôle plus important qu'y joue l'État. Ainsi au Québec, les 20 % les plus pauvres ont maintenu leur (faible) part du revenu à 5,4 % au cours des années 1981–2006, les 20 % les plus riches sont parvenus à accroître leur part de 39,6 % à 42,9 %, le tout aux dépens de ceux qui se trouvent dans ce qu'on appelle la classe moyenne.

Cette distribution plus inéquitable des revenus s'est réalisée à travers une série de mécanismes dont l'action a été plus ou moins forte selon les pays : gains plus importants des plus qualifiés par rapport aux non qualifiés, réforme du marché du travail (plafonnement du salaire minimum, emploi atypique, recul du syndicalisme), affaiblissement de la protection sociale (assurance emploi). Des facteurs liés à la mondialisation ont aussi joué fortement (concurrence entre les territoires, les salarié-es, les pays pour l'obtention des investissements), concurrence de pays à faibles salaires, financiarisation de l'économie et exigences de rendement plus élevées.

Les entreprises ont pu, dans ce contexte, améliorer leur profitabilité en conservant une part plus grande des gains de productivité. À titre d'exemple, on estime maintenant au Canada que la rémunération moyenne des patrons des grandes sociétés est de 240 fois la rémunération moyenne des travailleuses et des travailleurs.

Les salaires, pour leur part, ont stagné au cours des 25 dernières années et le recours au crédit, à l'endettement est devenu le principal stimulant de la croissance. Il y a une limite à une telle stratégie et la crise immobilière américaine a mis fin brutalement.

Pour contrer la progression des inégalités, il faudra agir à différents niveaux autant sur le marché du travail que dans les politiques de redistribution par les États. Nous avons réussi, au Québec et au Canada, à maintenir des mécanismes de redistribution et des services publics, en particulier dans la santé, les services sociaux et l'éducation, qui contribuent fortement à ce que notre société soit plus égalitaire. Nous devons chercher à consolider ces acquis.

Les crises sont inhérentes à la logique financière : la recherche du profit le plus élevé provoque, éventuellement, une phase d'engouement et d'emballlement où l'activité devient frénétique, où les aspirations ne cessent de croître, la vitesse

³ OCDE. Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE. Octobre 2008.

des transactions s'accélère et le prix des actifs financiers flambe. Associé au prix de ces actifs, on trouve cette fois un endettement à des niveaux historiquement élevés, avec des marges de sécurité insuffisantes ou inexistantes. Il y a eu un accroissement des risques qui ont été disséminés dans toute l'économie jusqu'à ce que la bulle éclate. Voici quelques éléments qui expliquent les causes immédiates et le déroulement de la crise actuelle⁴ :

1. Les taux d'intérêt aux États-Unis sont demeurés bas très longtemps dans l'après septembre 2001. Les taux de court terme sont restés longtemps à 1 % rendant le coût du crédit (souvent variable et lié aux taux court terme) très accessible. Des personnes qui n'avaient pas de revenus suffisants pour acheter une maison ont pu croire que, maintenant, elles le pouvaient.
2. Les prix de l'immobilier sont en croissance depuis des décennies, laissant croire à qui veut l'entendre qu'il en serait ainsi longtemps ; on pense donc pouvoir compter sur un accroissement durable de la valeur de l'actif acheté.
3. Les entrées massives d'argent de l'étranger vers les États-Unis et les acquisitions qui y sont associées ont contribué à faire baisser les taux d'intérêt et augmenter le prix des actifs financiers et immobiliers.
4. Les incitations constantes à la consommation accompagnées d'un plafonnement des revenus de l'immense majorité des travailleurs et des travailleuses ont contribué à un accroissement de l'endettement.
5. De façon générale, l'endettement s'est accru plus vite que les revenus, mais moins vite que la croissance des actifs (maisons ou actifs financiers). Malgré les dettes plus élevées, les gens possèdent théoriquement un actif net plus important. Cette tendance crée un aveuglement : on est endetté, mais on peut tenir. Les banques se sont alors empressées, aux États-Unis en particulier, de dire aux gens qu'ils pouvaient emprunter plus encore pour consommer, changer leur voiture...
6. D'autres pays ont également connu simultanément une bulle immobilière avec l'endettement qui en découle : le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Irlande, la France dans une moindre mesure...
7. L'ingénierie financière s'est développée et a permis, prétendument, de gérer des niveaux d'endettement jamais vus. Les institutions financières ont créé des produits financiers pour revendre à d'autres les engagements qu'elles prenaient : l'acheteur de ces titres reçoit le revenu d'intérêt et

⁴ Les éléments d'analyse présentés ici doivent beaucoup à l'ouvrage de Michel Aglietta intitulé « La crise, pourquoi en est-on arrivé là ? Comment en sortir ? » Michalon. 2008

éventuellement le capital prêté, mais il accepte le risque de défaut. Quand on refile le risque à quelqu'un d'autre, pourquoi dépenser beaucoup d'argent pour le mesurer ? On se contente de prendre les commissions au passage et on vend le risque. Si le calcul est bon, on veut réaliser un maximum de transactions de ce type.

8. Les institutions financières ont développé des produits financiers où se retrouvent différentes combinaisons de dettes (automobiles, cartes de crédit, immobilier, etc.) avec des qualités de crédit différentes (de la première qualité à la plus faible dans le même produit), avec des assurances contre les pertes de valeur dans certains cas. Ces produits se sont disséminés dans tout le système financier créant une chaîne d'interdépendance complexe et inextricable.
9. Dans une institution financière, quand des risques sont pris (par exemple, acheter des titres financiers ou prêter de l'argent) on doit prendre simultanément des réserves qui permettent à l'institution de faire face aux défauts qui ne manqueront pas de se présenter. Le fait de céder les risques à d'autres entreprises, parfois non règlementées, a entraîné une baisse généralisée et dangereuse du capital de réserve pour faire face aux défauts.
10. Les agences de notation, dont le travail est d'évaluer le risque que présentent les emprunteurs et les différents titres émis sur le marché, ont soutenu que ces titres financiers étaient de première qualité parce qu'ils contenaient des crédits de première qualité, parfois même assurés contre les défauts. C'est ainsi que les agences de notation ont coté les papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) mieux que les obligations du gouvernement du Québec ! Celui qui émettait du papier commercial payait un taux d'intérêt plus bas que le gouvernement du Québec lorsqu'il emprunte !!!
11. Ces mêmes années ont vu une vague sans précédent d'acquisitions d'entreprises par endettement, ce que permettaient les faibles taux d'intérêt. L'entreprise achetée est immédiatement endettée pour repayer ses acquéreurs. L'entreprise fonctionne avec une base de capital propre réduite et un levier important. On cherche ainsi à maintenir un rendement élevé sur le capital propre. L'entreprise étant fortement endettée, elle est vulnérable à tout retournement de conjoncture.
12. Les dirigeants d'entreprises financières, les courtiers et les gestionnaires ont voulu bénéficier de cette manne : croissance des chiffres d'affaires et des rendements, des commissions et des bonis, de la rémunération.

13. Avec la montée des taux d'intérêt à court terme (de 1 % à 5,25 % aux États-Unis) et les exigences des contrats hypothécaires qui donnaient souvent des congés partiels de paiement et des taux plus élevés par la suite, les prix immobiliers ont plafonné avant de commencer à décroître. Les gens se sont retrouvés avec plus de dettes que d'actif et des paiements prohibitifs.
14. Soudain, il n'y a plus d'acheteurs ni pour les maisons... ni pour les titres financiers qui deviennent tout à coup très risqués. Les défauts arrivent en cascade.
15. Les saisies surviennent par millions, les institutions financières perdent des milliards, les plus grandes sont acculées à la faillite. L'assureur qui assurait contre les risques de défaut ne tient pas le coup, il est littéralement en faillite. Les banques américaines, des banques anglaises, hollandaises, belges, suisses et autres sont surexposées à ces risques et perdent une grande part ou la totalité de leur capital.
16. Les trois principales banques islandaises font défaut, elles avaient des engagements égaux à dix fois le PIB du pays, ce qui montre bien l'impact délirant d'une approche déréglementée. L'État islandais n'a aucune capacité financière pour faire face à un pareil tsunami.
17. La faillite de la banque d'affaires *Lehman Brothers* enrayer très sévèrement le système financier international. Les banques doivent en effet se prêter de très grosses sommes tous les jours pour équilibrer leurs activités. Plus personne ne veut prêter aux autres de peur de ne plus revoir son argent !
18. Les banques centrales ont injecté des centaines de milliards de dollars de liquidité pour aider les banques à prêter de l'argent qu'elles ne possédaient plus.
19. Les États ont dû garantir les prêts que les banques se font entre elles parce que même avec des liquidités en poche, elles craignent les défauts des autres.
20. L'accès au crédit devient très difficile dans l'économie industrielle ou dans les autres secteurs d'activité (l'économie autre que financière souvent appelée économie réelle), des entreprises très endettées peinent à se refinancer. L'emprunt sur le marché, par des obligations corporatives, devient très cher.
21. Les consommateurs endettés, qui perdent tout ou voient la valeur de leurs actifs immobiliers et financiers fondre, cessent de consommer. Des

secteurs comme l'automobile voient leurs ventes chuter brutalement du jour au lendemain.

22. Les cours boursiers s'écroulent dans tous les pays du monde, nombre d'indices perdent plus de la moitié de leur valeur. C'est le cas de l'indice phare de la bourse de Toronto. L'épargne retraite fond comme neige au soleil, les systèmes de retraite sont au bord de l'asphyxie.
23. Tous les secteurs qui étaient dans un équilibre fragile ou déjà en difficulté voient leur situation s'aggraver durement. Ainsi, le secteur automobile états-unien qui a, malgré des décennies de recul face à ses concurrents, continué à proposer des produits niant les enjeux d'énergie, d'environnement, le paie durement aujourd'hui. Les secteurs qui étaient en croissance connaissent aussi des ralentissements marqués et effectuent des mises à pied.
24. L'engrenage est lancé : chute de la consommation, ralentissement, pertes d'emplois, pertes d'actifs, chômage.

Faire face à la crise : les propositions de la CSN

Il ne faut pas gaspiller une crise comme celle-là, il faut en faire bon usage.

Rahm Emanuel, chef de cabinet du président Obama⁵

Cette citation illustre l'idée que nous avons l'occasion de faire valoir des valeurs différentes de celles qui ont prévalu dans le cadre des mesures pour combattre la crise et surtout dans les propositions pour construire une société plus démocratique, plus égalitaire et où la croissance économique est soutenable aux plans sociaux et environnementaux. Les objectifs qui suivent doivent répondre à ces exigences.

1. Soutenir les travailleuses et les travailleurs, les citoyennes et les citoyens frappés par la crise.
2. Contrer la paralysie financière et contribuer à la relance de l'économie.
3. Réglementer le capitalisme financier.

Pour un plan d'investissement social

Pour assurer une vie décente aujourd'hui et pour assurer le développement social, la CSN revendique :

⁵ Tel que rapporté dans *Le Devoir* sous la plume de François Brousseau. 2 mars 2009

- L'amélioration immédiate du régime d'assurance emploi en facilitant l'accès aux prestations et en améliorant le niveau des prestations. Pour la première fois, le Canada entre en récession sans un programme valable d'indemnisation du chômage et sans un programme de stabilisation des revenus, il est urgent d'apporter ces changements.
- La mise en place immédiate d'un Programme de soutien du revenu pour les travailleuses et les travailleurs âgés. Nombre de travailleuses et de travailleurs vieillissants perdent et perdront leur emploi au cours de cette récession et, dans bien des cas, ne pourront plus jamais accéder au marché du travail. Il est aussi urgent de leur offrir une passerelle pour se rendre à la retraite et ainsi éviter que d'autres perdent leur emploi.
- L'augmentation des budgets alloués au logement social. L'amélioration de l'accès au logement social est déterminante pour que des citoyennes et des citoyens puissent avoir une vie décente, ces dépenses contribuent aussi directement au maintien de l'activité économique. Il faut réaffirmer la nécessité de maintenir des mécanismes de contrôle des prix des loyers par la Régie du logement et des mesures de régulation de l'endettement concernant la SCHL.
- Une augmentation des transferts fédéraux au titre de la santé, de l'éducation postsecondaire et de l'aide sociale en fonction des besoins du Québec. Ces transferts sont inéquitables ; ils sont établis selon la population sans tenir compte de l'ampleur des problèmes. Ainsi, l'Alberta reçoit 11 607 \$ par prestataire de l'aide sociale et le Québec, 2 788 \$ par prestataire ! Le Québec attend toujours les 800 millions de dollars qui permettraient de revenir au niveau antérieur de financement de l'éducation postsecondaire par l'État fédéral. L'investissement dans l'éducation est une condition première du développement social.
- Le développement des services publics, car ceux-ci contribuent à la fois à l'emploi et au mieux-être de la population.
- L'engagement des gouvernements de ne pas accroître la tarification pendant la récession, de ne pas privatiser les services publics et, notamment, de renoncer au PPP comme mode de financement et de développement des infrastructures publiques.

Pour un marché du travail tourné vers l'avenir

La CSN :

- Revendique que toutes les ressources nécessaires soient allouées par le gouvernement du Québec pour permettre à un maximum de salarié-es de bénéficier de la formation professionnelle pendant le ralentissement ou

pour éviter des mises à pied. La CSN appuie le programme mis sur pied en 2008 par la Commission des partenaires du marché du travail pour atteindre ces objectifs et demande une vigilance accrue du gouvernement du Québec pour que les ressources nécessaires soient disponibles pour répondre à toutes les demandes et, au besoin, pour assurer l'extension du programme.

- Revendique que toutes les ressources nécessaires soient allouées par le gouvernement fédéral pour permettre la mise en place de programmes de travail partagé, y compris par l'amélioration des prestations versées dans le cadre de ces ententes.
- Revendique une modernisation des lois du travail et des régimes de protection sociale pour que toute la main-d'œuvre puisse bénéficier des mêmes droits. Il est plus que temps que les travailleuses et les travailleurs atypiques (temporaires, autonomes, temps partiel, etc.) qui représentent plus du tiers de la main-d'œuvre aient accès aux mêmes avantages et protections.
- Revendique des modifications au Code du travail pour faciliter l'accès à la syndicalisation.
- Revendique une modernisation des lois du travail en ce qui regarde les licenciements collectifs pour exiger une plus grande transparence et pour reconnaître une plus grande sécurité économique et le droit des salarié-es et des communautés concernées d'agir sur leur avenir.
- Revendique le retrait par le gouvernement fédéral des éléments du budget qui plafonnent les augmentations salariales dans la fonction publique fédérale, y compris celles pour lesquelles il s'est déjà engagé, ainsi que les mesures qui ont pour objectif de restreindre l'accès des femmes à l'équité salariale.
- Recommande à tous les syndicats de chercher à améliorer le pouvoir d'achat des salarié-es, mesure essentielle au maintien et à la relance de l'activité économique.
- Recommande à tous les syndicats de limiter la durée des conventions collectives. Le contexte économique futur est très incertain, les risques d'inflation sont importants à moyen terme. Un engagement de longue durée sans protection contre l'inflation ou sans garantie d'avenir devient de plus en plus hasardeux.
- Incite tous les syndicats à examiner les mesures qui permettraient une plus grande efficacité énergétique dans leur milieu de travail ou des

économies dans l'utilisation des ressources et des matières premières. Ces mesures permettant à la fois de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer la performance économique des entreprises.

- Recommande à tous les syndicats dans le secteur privé d'inscrire dans leur convention collective des mesures de transparence économique. Mesures qui prévoient que l'entreprise transmette et soumette à la discussion, sur une base régulière, ses résultats, ses stratégies de développement et son plan de développement des ressources humaines (emploi, nature des compétences, formation, etc.)
- Revendique la mise en place rapide par le gouvernement du Québec d'un comité chargé de réexaminer notre système de retraite, comité auquel doivent être associés les syndicats. Au-delà des mesures de sauvegarde déjà adoptées qui soutiennent les régimes à prestations déterminées, nous devons examiner la façon d'assurer la couverture de toute la main-d'œuvre par le système de retraite et prendre des mesures pour soutenir tous ceux qui, dans les régimes d'accumulation de capital, subissent la crise de plein fouet.

***Pour contribuer à la relance économique
et contrer la paralysie financière***

La CSN :

- Demande aux gouvernements d'être particulièrement vigilants et d'être prêts à engager rapidement des efforts budgétaires supplémentaires en cas d'accroissement du chômage.
- Demande d'utiliser des mesures fiscales et budgétaires qui ont l'impact le plus important sur l'activité économique et, en ce sens, croit que les baisses d'impôt généralisées constituent une approche inefficace.
- Revendique le financement par le gouvernement fédéral de mesures musclées de soutien aux secteurs en difficulté : forêt, mines, etc. Le gouvernement fédéral s'est engagé massivement dans le soutien au secteur automobile (4 milliards de dollars) et, en poursuivant son programme de réduction des impôts des sociétés, offre un support aux seules entreprises profitables, telles les pétrolières. Les mesures de soutien au secteur manufacturier demeurent tout à fait insuffisantes.
- Demande au gouvernement fédéral de soutenir fermement une approche multilatérale du commerce, de favoriser à travers les négociations commerciales le respect des droits humains, des droits fondamentaux au travail et, en particulier, la liberté syndicale et la diminution de notre empreinte écologique.

- Revendique le rétablissement des subventions fédérales à la culture. Les coupes dans la culture constituent en soi un non-sens, cette approche est aussi particulièrement préjudiciable au Québec.
- Revendique l'accroissement des efforts des gouvernements pour soutenir la recherche, le développement et l'innovation, en particulier dans les technologies qui permettront une plus grande efficacité énergétique et une réduction des gaz à effet de serre. Que des fonds précis soient alloués pour les secteurs d'activité fortement ancrés au Québec.
- Revendique des investissements qui contribuent à une relance plus « verte », à changer les pratiques de transport et de consommation d'énergie (infrastructures, transports collectifs urbain et interurbain, programmes d'efficacité énergétique, etc.) ainsi qu'à réduire l'utilisation des ressources et accroître le recyclage.
- Appuie et demande un accroissement des interventions de la Banque du Canada pour assurer le maintien des liquidités nécessaires et le fonctionnement de l'économie financière. La Banque du Canada est venue en aide aux banques commerciales en prenant provisoirement à sa charge des hypothèques immobilières, elle devrait faire de même avec les papiers commerciaux adossés à des actifs.

Pour régler le capitalisme financier

Parce que les dérives du capitalisme financier et la nouvelle ingénierie financière nous ont menés au bord du gouffre, la CSN :

- Revendique des mécanismes de réglementation pour tous les nouveaux acteurs, produits et pratiques de la nouvelle économie financière (fonds spéculatifs (*hedge funds*), fonds d'investissement privés, utilisation des paradis fiscaux, produits financiers dont le risque ne peut être évalué, etc.). La supervision prudentielle (soumission aux autorités réglementaires, soumission aux normes) doit viser toutes les institutions financières puisque nous savons que tout le monde doit payer lorsque les choses tournent mal. Prendre des risques doit impliquer la constitution de réserves dans le système financier.
- Revendique l'adoption de mesures « désincitatives » du point de vue fiscal des pratiques d'acquisition d'entreprise par endettement.
- Exige l'examen de solutions de rechange pour mettre fin au quasi-monopole des grandes agences de notation. La Banque du Canada devrait-elle assumer cette fonction ? Nous l'avons vu, ces entreprises privées qui

évaluent tous les gouvernements, entreprises et institutions ont failli à leur tâche. On peut légitimement se demander si des entreprises privées peuvent assumer valablement une fonction qui a une incidence aussi forte sur les marchés.

- Recommande à tous les syndicats et à toutes les caisses de retraite de réévaluer toutes les activités de placement qui échappent à la supervision prudentielle, qui contribuent ou s'apparentent à de la spéculation en particulier sur les produits alimentaires. Beaucoup de caisses investissent dans des fonds spéculatifs enregistrés dans des paradis fiscaux, contribuent aux pratiques de vente à découvert ou investissent dans des fonds spéculatifs sur les matières premières.
- Recommande à toutes les caisses de retraite d'adopter une politique sur la gestion active des risques sociaux, environnementaux et reliés à la gouvernance d'entreprise (incluant les politiques de rémunération des dirigeants) de façon à appuyer l'adoption par les entreprises des meilleures pratiques à ces égards.

Agir maintenant pour un développement soutenable

Parce que le développement actuel, un modèle de consommation débridée, n'est pas durable du point de vue des droits sociaux et humains, de l'exploitation et du partage des richesses, de l'équilibre de la planète, la CSN :

- Exige du gouvernement du Canada de respecter sa signature du protocole de Kyoto et qu'il s'engage positivement dans l'élaboration d'une nouvelle entente pour assurer la lutte aux changements climatiques.
- Dans le but, entre autres, de concevoir une réponse cohérente et ciblée à la crise basée sur des changements durables et structurants, convie des partenaires syndicaux et des organisations de la société civile :
 - un chantier sur un nouveau partage de la richesse et de la réduction des inégalités. Développer une vision cohérente et des indicateurs qui tiennent compte, par exemple, des programmes sociaux et des services publics, de l'équité fiscale, de l'accès à l'éducation et à la culture, du salaire minimum, de la fiscalité, de la lutte aux discriminations, etc. ;
 - un chantier sur les conditions d'une relance « verte » qui contribue à une croissance économique soutenable avec, entre autres, des émissions plus faibles en carbone, une plus grande indépendance à l'égard du pétrole ;

- un chantier sur les moyens nécessaires pour soutenir une organisation économique différente de la production des biens et services (économie sociale et solidaire, finance socialement responsable, etc.).
- Doit prendre l'initiative de réunir un groupe de réflexion avec des organisations de la société civile et d'autres institutions pour stimuler une réflexion et un engagement envers une vision nouvelle des problèmes de transport et d'urbanisme.
- S'engage maintenant avec tous les partenaires de la Coalition des sans chemise dans une campagne de mobilisation régionale pour obtenir des changements au régime d'assurance emploi.
- S'engage activement dans la mobilisation régionale du 1^{er} mai sur le thème « Sortie de crise...Le monde d'abord ! »
- S'inscrive dans le plan d'action de la Confédération syndicale internationale pour obtenir des pays du G20, dont fait partie le Canada, un plan de relance qui corresponde aux enjeux identifiés dans ce document.

/nc 2009-03-17



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



**Confédération
CSN des syndicats nationaux**

Services aux personnes âgées :
*Plateforme pour une vision sociale
et positive du vieillissement*

Texte adopté par
le conseil confédéral
Québec, 11, 12 et 13 mars 2009

Table des matières

Mise en contexte	339
Services aux personnes âgées : Une offre insuffisante et inadéquate pour une demande en croissance.....	339
1) Soutien à domicile (SAD) : Développer le soutien à domicile substantiellement et le tissu social des communautés.....	343
2) RI-RTF, habitations sociales, centres d'hébergement privés et résidences privées avec services pour les aîné-es : rehausser l'offre de services en garantissant qu'elle soit uniforme et équitable (équité d'accès) partout et en fonction des stricts besoins des personnes.....	344
3) CHSLD : améliorer les services publics de façon à augmenter le taux de satisfaction des besoins des personnes et procéder à l'ajout de places en CHSLD publics.....	345
4) Pour de véritables « milieux de vie » : la participation des personnes âgées, du personnel et de leurs syndicats à la démocratisation des milieux d'hébergement et de services aux aîné-es	345
5) Développer des alliances pour le logement social et autres adaptations des communautés au vieillissement de la population.....	346
Résumé de la plateforme CSN : Pour une vision sociale et positive du vieillissement et des services publics pour les personnes âgées	347

Mise en contexte

Le congrès de la CSN de 2008 a permis l'adoption de plusieurs résolutions sur la santé et les services sociaux. Elles visent principalement à soutenir le régime public de santé et de services sociaux et à revendiquer un accès équitable à des soins et services de qualité pour toute la population. Les travaux du groupe de travail santé et services sociaux de la CSN sur les services aux personnes âgées entendent poursuivre ces nobles objectifs et constituent les prochains pas d'une série d'actions réclamant l'amélioration des services publics destinés à une catégorie très importante de la population.

Dans le but d'élaborer une plateforme relative à l'amélioration des services publics aux personnes âgées, le groupe de travail santé et services sociaux de la CSN s'est adjoint un sous-comité de travail formé d'intervenants sur le terrain issus de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) et de la Fédération des professionnelles (FP). Cette plateforme, qui se veut la plus concrète possible, s'inscrit dans une vision sociale et positive du vieillissement. Elle requerra du gouvernement du Québec une meilleure prise en charge du soutien à domicile, une plus vaste accessibilité à l'hébergement pour les personnes âgées, ainsi qu'une plus large démocratisation de leurs divers milieux de vie. Grâce aux alliances prévues avec d'autres acteurs et intervenants auprès des personnes âgées, la plateforme devrait aussi faciliter une plus forte mobilisation des communautés pour une vie active de nos aîné-es.

Le groupe de travail, aidé du sous-comité, est parvenu à identifier un ensemble d'éléments formant cette plateforme qui guidera les actions et les interventions de la CSN en matière de services publics aux aîné-es. Nous en présenterons ci-dessous les principales composantes après un bref regard sur la situation des services aux personnes âgées.

Services aux personnes âgées : Une offre insuffisante et inadéquate pour une demande en croissance

Cela ne fait aucun doute et c'est un phénomène amplement documenté : la situation démographique du Québec est marquée par le vieillissement de sa population. La part relative des 65 ans et plus passera de 16 % à 21 % de 2011 à 2021. On assiste à une augmentation annuelle moyenne de 3,1 % des 75-84 ans et de 3,5 % des 85 ans et plus. Alors que la proportion des personnes âgées vivant seules s'accroît avec l'âge, une personne âgée sur cinq (20,8 %) vivant en ménage privé présente une incapacité modérée ou grave. Chez les 65-74 ans, la proportion s'établit à 14,9 %, puis à 31,6 % dans le groupe des 75 ans ou plus¹.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Un défi de solidarité : plan d'action 2005-2010, 2005 (en 1998, la population âgée de 75 ans et plus vivant en ménage privé avec un degré d'incapacité modérée ou grave était estimée à plus de 160 000).

Cette réalité démographique intensifie de manière importante la demande de services en provenance de la clientèle des personnes âgées. On devrait s'attendre à une meilleure organisation et une plus grande prise en charge de l'offre de services aux aîné-es par l'instance responsable qu'est le gouvernement, malheureusement la situation est tout autre comme plusieurs faits tendent à le démontrer.

En effet, nombreux sont les politiques et plans d'action qui ont été développés. La politique du soutien à domicile de 2003 « Chez soi le premier choix » et le plan d'action 2005–2010 « Un défi de solidarité » sont, par exemple, des programmes dont le but était de répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Mais la réalité sur le terrain a peu évolué. Nous constatons plutôt un net désengagement de l'État caractérisé par un financement inadéquat du soutien à domicile, une volonté gouvernementale d'avoir moins recours à l'institutionnalisation des personnes âgées en perte d'autonomie ainsi qu'une faible intention d'améliorer et d'intégrer les services publics destinés aux aîné-es. En 2004-2005, le Québec était considéré comme la province canadienne qui investissait le moins dans les services à domicile avec 94 \$ par personne par année alors que la moyenne canadienne était de 145 \$². En 2008, le rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés « Préparons l'avenir avec nos aînés » a fait également état d'un manque de financement au niveau des services destinés aux personnes âgées et a plaidé pour un rehaussement. Mais, étonnamment, les décisions prises récemment par le gouvernement à cet effet font fi complètement de cette recommandation. Le coprésident de cette consultation sur les conditions de vie des aîné-es, le docteur R. Hébert, a même déclaré au quotidien sherbrookoïse *La Tribune*³ :

« Je suis déçu. De mes quatre principales recommandations, aucune n'a été retenue. Le gouvernement consacra 400 millions de dollars sur cinq ans, mais ça ne fait que 80 millions par année. Il faudrait investir 500 millions pour toujours dans le système. Il faut repenser le maintien à domicile. Ce qui est proposé, ce n'est pas assez. »

Bref, le gouvernement ne fait pas ce qu'il dit. Dans ses politiques, il reconnaît son rôle d'allouer les ressources nécessaires et d'organiser les services aux personnes âgées, mais dans les faits, il agit différemment. Ce comportement de laisser-faire vient accentuer le manque de services et de soins aux personnes âgées en perte d'autonomie, en plus d'occasionner des coûts importants pour les services de santé (recours à l'urgence, aux services médicaux et à l'hospitalisation).

² Conseil des aînés du Québec, Avis sur les milieux de vie pour les aînés en perte d'autonomie, septembre 2007.

³ *La Tribune*, Plan d'aide aux aînés : « Pas assez », dit le Dr Réjean Hébert, 20 mars 2008.

Au fait, le gouvernement, par sa façon d'agir, encourage l'explosion d'une variété de dispensateurs dans la livraison de services aux personnes âgées. On retrouve, d'une part, les entreprises privées qui se concurrencent pour avoir de meilleures parts de marché dans l'hébergement ou dans d'autres services et, d'autre part, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale qui se débrouillent avec les moyens du bord afin de contribuer au développement du logement social et des services à domicile. Alors que légalement, c'est le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) qui demeure, pour la population de son territoire, le principal fournisseur et organisateur de services, dans la pratique cela ne se concrétise pas⁴. Nous constatons plutôt des carences considérables par rapport à la satisfaction des besoins. Une situation qui crée son lot de confusions auprès de la clientèle des personnes âgées quant à la définition des rôles, des responsabilités et des missions des différents partenaires et intervenants sur le terrain.

Dans le rapport⁵ sur la consultation publique relative aux conditions de vie des aîné-es, nous pouvons lire ceci :

« Les services à domicile peuvent briser l'isolement et atténuer les effets de certains sujets tabous comme la négligence, la violence ou encore l'abus. Cependant, pour que les travailleuses à domicile puissent détecter ces problématiques, elles doivent être mieux formées sur la façon de les aborder et sur les ressources offertes aux personnes âgées; »

Actuellement, nous devons admettre que nous n'avons aucune garantie que les services offerts aux aîné-es répondent aux normes et aux qualités requises. L'offre de services est non seulement mal définie, mais aussi peu intégrée. Elle se révèle partout insuffisante, variant d'une région à l'autre et dessert bien maigrement les clientèles des personnes âgées les plus vulnérables.

Le gouvernement se contente d'allouer des crédits d'impôt aux personnes âgées de 70 ans et plus sans s'assurer de l'équité d'une telle mesure. Il délaisse ainsi les services destinés à la clientèle des personnes âgées aux mains et aux soins de la loi du marché, ce qui risque d'accroître les inégalités déjà présentes au sein de cette population. Nous devons réagir contre cette volonté du gouvernement de privatiser les services aux personnes âgées tout en lui rappelant cette mise en garde de la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁶ :

⁴ Les CSSS ne disposent pas d'assez de moyens pour répondre aux différents besoins des populations de leurs territoires.

⁵ Gouvernement du Québec, Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés : *Préparons l'avenir avec nos aînés*, 2008.

⁶ Organisation mondiale de la santé, combler le fossé en une génération, Commission des déterminants sociaux de la santé, 2008.

« La Commission considère certains biens et services comme des besoins humains et sociétaux de base : l'accès à une eau propre, par exemple et les soins de santé. Ces biens et services doivent être mis à la disposition de tous sans considération de solvabilité. Voilà pourquoi en l'occurrence, c'est le secteur public plutôt que la loi du marché qui garantit une offre et un accès adéquats. »

En outre, l'abandon du gouvernement quant aux services auprès des personnes âgées en perte d'autonomie intensifie les pressions sur les proches aidants. Ces derniers, majoritairement des femmes, se retrouvent laissés à eux-mêmes sans soutien, ni répit. Le Conseil des aînés du Québec estime que l'aide fournie par les proches aidants aux personnes âgées en perte d'autonomie peut facilement s'évaluer à près de 5 milliards de dollars par année⁷. Le gouvernement, en se désengageant de ce secteur d'activité, transfère aux proches aidants une part croissante des coûts reliés aux services aux personnes âgées.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons citer l'exemple de l'hébergement comme preuve flagrante du désengagement de l'État des services aux personnes âgées. Tandis que le parc d'hébergement privé destiné aux personnes âgées a fait montre d'une forte croissance au cours des dernières années au Québec, la situation des Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics a connu l'effet inverse⁸. De surcroît, le gouvernement a officiellement institué dans son plan d'action 2005-2010, « Un défi de solidarité », le gel du nombre de places en hébergement public ce qui a eu pour incidence d'aggraver le manque de places en CHSLD. Dans certaines régions, comme c'est le cas notamment de Montréal, cela se traduit par une fermeture pure et simple de nombreux lits publics (le cas du CHSLD Jacques Viger de Montréal). Selon les informations publiées par le Conseil des aînés du Québec dans son rapport de 2007⁹ sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, il est indiqué :

« Au 31 mars 2006, plus de 5 800 personnes étaient inscrites sur une liste d'attente pour être admises dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée. Un peu plus du tiers de ces personnes (37 %) vivaient dans leur domicile en y recevant ou non des services, un autre tiers (34 %) étaient hospitalisées pour des soins de courte durée dans un centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS), un peu plus de 15 % habitaient dans une résidence privée avec services et les autres

⁷ Conseil des aînés du Québec, Avis sur l'état de situation des proches aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie, 2008.

⁸ CSN, mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur les conditions de vie des aîné-es, 26 oct. 2007. (recul de 14 % du nombre de lits en CHSLD en 15 ans, soit 7632 lits)

⁹ Conseil des aînés, État de situation sur les milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie, 2007, p. 33.

personnes vivaient dans d'autres milieux (ressource intermédiaire, ressource de type familial, centre de réadaptation). »

Ainsi, s'il faut croire que le CHSLD représente pour une personne en perte d'autonomie une solution de dernier recours, il n'en demeure pas moins que la décision du gouvernement de geler le nombre de places en CHSLD publics semble inconcevable dans ce contexte de vieillissement croissant de la population tel que nous le connaissons au Québec. Un comportement qui corrobore, une fois de plus, son absence de volonté de répondre aux besoins des personnes âgées par une offre suffisante de services publics.

Bref, l'ensemble de cette situation s'avère inacceptable. Elle justifie l'objectif de la CSN de se donner une plateforme capable de forcer le gouvernement à répondre de ses obligations en matière de services publics aux âgé-es. La plateforme est constituée des principaux points suivants :

1) *Soutien à domicile (SAD) : Développer le soutien à domicile substantiellement et le tissu social des communautés*

Tenant compte de l'engagement répété des instances publiques d'assurer une offre publique suffisante de soutien à domicile pour desservir toutes les personnes en besoin dans les diverses formules d'hébergement, il convient de :

- Réclamer l'intensification des services publics de soutien à domicile (l'offre publique satisfait environ 10 % des besoins actuellement, 80 % sont assumés par les proches aidants).
- Mettre à jour la Politique du soutien à domicile en ayant en tête une vision sociale du vieillissement (acteurs et développement du « tissu social » de la communauté). Cette politique doit aussi prendre en compte la planification, la formation et les conditions de travail de la main-d'œuvre.
- Exiger du gouvernement fédéral la modernisation de la Loi canadienne sur la santé afin qu'elle reconnaisse et couvre les services de soutien à domicile comme services socialement nécessaires. (la Loi sur la santé et les services sociaux du Québec doit aussi s'ajuster en conséquence).
- Améliorer l'information et renforcer l'imputabilité du gouvernement afin de suivre l'évolution de l'offre de services, connaître les divers milieux d'hébergement desservis, les profils de la clientèle, les tarifs et aussi la qualité des soins, la formation du personnel, etc.
- Inclure les proches aidants à titre de clients du soutien à domicile (recommandation du Conseil des âgés).
- Soutenir la concertation et la coordination des partenaires : entreprises d'économie sociale en aide-domestique (EÉSAD), CSSS et CHSLD.

Cependant, les EÉSAD ne doivent pas se substituer aux services et emplois du secteur public. Leurs services doivent être complémentaires et non concurrentiels à l'offre publique. En ce sens, des mesures concrètes et cohérentes à l'égard des entreprises d'économie sociale en aide-domestique favorisant leur consolidation et leur développement doivent être adoptées, notamment sur le plan des conditions de travail.

- Stimuler la participation des personnes âgées à différentes activités : tables de concertation, centres de jour, transport, entraide, formation, budget pour l'adaptation du domicile, etc.

2) ***RI-RTF¹⁰, habitations sociales, centres d'hébergement privés et résidences privées avec services pour les aînés : rehausser l'offre de services en garantissant qu'elle soit uniforme et équitable (équité d'accès) partout et en fonction des stricts besoins des personnes***

- Réclamer que l'État garantisse partout une offre uniforme de services publics en fonction des besoins des personnes, tel qu'établi à l'évaluation des besoins (profils ISO-SMAF système de mesure de l'autonomie fonctionnelle) et non selon les lieux de résidence ou les moyens financiers des personnes.
- Étudier la faisabilité d'instaurer un Supplément de revenu garanti provincial, comme l'a recommandé la Commission Blais sur les conditions de vie des aînés.
- Réclamer du MSSS un rehaussement de l'imputabilité du secteur privé : les établissements de ce secteur doivent satisfaire à un minimum d'exigences d'informations valides sur leurs clientèles, leurs soins, la formation de leur personnel, la sécurité de leurs installations et enfin les coûts détaillés des divers services facturés aux résidents.
- S'assurer d'une plus grande responsabilité du réseau par rapport à la clientèle des personnes hébergées dans tous les milieux d'hébergement. Dans tous les cas, le CSSS doit s'assurer de la qualité des services reçus par la clientèle.
- Renforcer les critères de certification des résidences pour personnes âgées et s'assurer du suivi de l'application de ces critères afin d'améliorer les services aux points de vue : qualité de vie, alimentation, loisirs, qualité des bâtiments et équipements, formation du personnel (critères d'exigence académique à l'embauche notamment), tarifs, application de code d'éthique et de sécurité, comme l'a recommandé la Commission Blais sur les conditions de vie des aînés.

¹⁰ RI : ressources intermédiaires. RTF : ressources de type familial.

- Demander au MSSS d'uniformiser les exigences de formation du personnel œuvrant auprès des personnes vulnérables, de même que le financement de ces formations.
- Assurer une campagne de valorisation du travail du personnel œuvrant dans les centres d'hébergement ainsi que dans les ressources intermédiaires ou de type familial.
- Régulariser les droits des personnes travaillant en RI-RTF par rapport au droit d'association, l'amélioration des conditions de travail et des protections sociales dans la foulée du jugement Grenier (automne 2008).

3) *CHSLD : améliorer les services publics de façon à augmenter le taux de satisfaction des besoins des personnes et procéder à l'ajout de places en CHSLD publics*

- Défaire l'idée que les CHSLD sont des « milieux de vie » puisqu'ils sont plutôt des milieux de « fin de vie » pour des personnes en grands besoins de services et d'assistance (plus de 3 heures soins/jour).
- Dénoncer l'insuffisance des services aussi longtemps que nécessaire, forcer le gouvernement à relever le niveau de services de façon à augmenter le taux de satisfaction des besoins. Viser notamment des gains de services psychosociaux, une meilleure alimentation, davantage de loisirs adaptés aux besoins des personnes résidentes, etc.
- Mener une campagne de valorisation du travail en CHSLD : respect des horaires, formation, stabilité des équipes, dotation suffisante, etc.
- Continuer de dénoncer l'attente pour l'admission en hébergement, le ballotement des personnes dans des hébergements provisoires et les fermetures de lits publics de longue durée. Là où le nombre de personnes de 85 ans et plus le justifie, réclamer un ajout de lits de longue durée.
- Contrer la volonté du gouvernement d'utiliser le mode PPP pour réaliser des projets de CHSLD.

4) *Pour de véritables « milieux de vie » : la participation des personnes âgées, du personnel et de leurs syndicats à la démocratisation des milieux d'hébergement et de services aux aînés*

- Exiger la démocratisation de la gestion des milieux d'hébergement et des services destinés aux personnes âgées, reconnaître le rôle des comités de résidentes et de résidents pour l'amélioration de la qualité.
- Expérimenter dans les divers milieux d'hébergement (privés et publics) l'appropriation syndicale de l'approche « Milieu de vie », pour et avec les personnes résidentes.

5) Développer des alliances pour le logement social et autres adaptations des communautés au vieillissement de la population

- Définir des pistes pour guider les collaborations des conseils centraux, des fédérations et des syndicats de la CSN aux diverses initiatives solidaires des personnes âgées. Donc, d'une part, valoriser les contributions présentes, mais aussi passées¹¹, des personnes âgées dans la société (rôles sociaux dans leurs familles et communautés, versement d'impôts, bénévolat) et, d'autre part, soutenir les efforts pour l'adaptation des communautés aux défis du vieillissement.
- Assurer une campagne de valorisation du vieillissement et des personnes âgées (lutte contre l'âgisme et les abus afin de sensibiliser la population).
- Collaborer avec les associations de personnes âgées et les organismes qui valorisent la parole citoyenne, la diversité et l'éducation populaire concernant les abus, la maltraitance, la dénutrition, la détresse, le suicide, l'homophobie et l'âgisme. Par exemple, regroupements de proches aidants, tables de concertation, communautés socioculturelles, groupes de femmes.
- Donner de l'information sur le Mouvement mondial des villes amies des aînés lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Brésil en 2005 (Guide OMS à faire connaître). Actuellement, environ 8 villes du Québec sont membres du Mouvement : Québec, Sherbrooke, etc.
- Soutenir particulièrement le développement du logement social et du transport ainsi que les organismes communautaires en habitation et en accompagnement et défense des droits des personnes âgées.
- Travailler avec les organismes communautaires de défense des droits des personnes âgées, dans l'acheminement des plaintes au niveau local et régional.

¹¹ Organisation mondiale de la santé (OMS), Guide mondial des villes-amies des aînés, 2007.

Résumé de la plateforme CSN : Pour une vision sociale et positive du vieillissement et des services publics pour les personnes âgées

- (1) Développement substantiel du soutien à domicile public afin d'aider réellement à vieillir chez soi, avec ses proches, malgré l'apparition des maladies chroniques.
- (2) Offre de services uniforme et équitable partout et en fonction des stricts besoins des personnes, en dehors de toute marchandisation de la dépendance.
- (3) Rehaussement et équité d'accès aux Soins de longue durée (SLD) dans tous les milieux d'hébergement.
- (4) De véritables « milieux de vie » : la participation des personnes âgées, du personnel et de leurs syndicats pour la démocratisation des milieux d'hébergement et de services aux aîné-es.
- (5) Alliances pour le logement social et autres adaptations des communautés au vieillissement.

Vision : Ensemble pour préparer un vieillissement social dont le Québec sera fier.

Mission : Miser sur notre système public pour compléter, intégrer et consolider l'offre de services sociaux et de santé aux personnes âgées et nourrir durablement la solidarité entre les générations au sein de toutes les communautés.

